

Différences



EDITO

Que faire ?

Décidément, l'été qui s'achève illustre bien cette banalisation du racisme en France soulignée en juin par le congrès du MRAP.

Elle consiste, en premier lieu, dans la multiplicité des éclats de violence et de haine sur un fond d'accoutumance. Si le racisme n'est pas explicitement avéré dans chacun des trois meurtres de jeunes perpétrés lors du 14 juillet, on constate néanmoins que ceux-ci révèlent des tensions latentes et que les victimes sont à tous coups des Maghrébins.

En août, la destruction au bulldozer de la modeste mosquée de Charvieu est l'aboutissement de la guérilla obstinée du maire contre les Arabes habitant la commune. Enfin, les derniers propos de Le Pen participent de cette violence raciste.

Mais, second aspect de la banalisation, les grands médias, le monde politique réagissent assez mollement. Disons-le : une phrase de protestation, une poursuite judiciaire suspendue à une aléatoire levée d'immunité parlementaire, ce n'est pas assez dans les circonstances actuelles.

Il faut réfuter systématiquement les mensonges racistes. Démontrer sans relâche, avec toute la précision requise, que l'immigration ni les juifs ne sont responsables des difficultés de notre société. Il faut donc, pour être crédible, expliquer les vraies causes. Et surtout les combattre.

Il faut cesser de présenter hypocritement Le Pen, plusieurs fois condamné pour racisme, comme un homme politique honorable.

Il faut prendre des mesures efficaces contre les inégalités et les exclusions qui empoisonnent la vie quotidienne. Pour tout cela, le MRAP agit intensément, mais avec des moyens insuffisants au regard de la tâche à accomplir. Il faut absolument lui en donner davantage.

Différences

COMPLICES DE L'APARTHEID

A quelques jours des élections sud-africaines, le président Pieter Botha a démissionné, le 15 août dernier. Son successeur, Willy de Klerk, poursuivra sans aucun doute la politique d'apartheid, même si d'aucuns le présentent ici comme un homme de changement. « C'est un homme qui a quitté le pouvoir, mais l'apartheid, lui, reste », a déclaré Mohamed Valli Mossa au nom du Front démocratique uni (UDF) (De Klerk a été partie prenante des nombreuses politiques désastreuses » du régime raciste. Aucune illusion à se faire donc sur les remous qui agitent le sérail de Pretoria.

Les législatives du 6 septembre ne concernent que l'électorat blanc, les Noirs, 75 % de la population, ne votent pas et les enjeux électoraux ne les concernent guère.

La lutte antiapartheid a pris une nouvelle ampleur récemment, sous de multiples formes. Les travailleurs des grands constructeurs automobiles sont en grève pour obtenir la déségrégation des vestiaires et cantines des entreprises et des augmentations de salaires. Les usines Toyota et Volkswagen ont été paralysées comme de nombreuses mines. Devant les hôpitaux réservés aux seuls Blancs, des manifestations ont eu lieu pour réclamer le libre accès de tous les malades et des actions de masse sont prévues dans la semaine précédant les élections. Malgré l'état d'urgence, toujours en vigueur,

l'UDF (le Front démocratique uni) et les syndicats restent très actifs.

Elections, changement de tête au pouvoir, Pretoria tente en fait de donner de soi une nouvelle image : celle d'un régime à la recherche de solutions douces. C'est que les sanctions économiques pèsent lourd, des entreprises se désengagent du pays, déjà lourdement endetté. Le boycott, même partiellement appliqué, interdit toute rencontre sportive de haut niveau, tout contact culturel important...

Pretoria ne lésine pourtant pas. Ainsi, la tournée d'une sélection internationale de rugby dans le pays, largement dotée de bourses importantes pour les participants, ne sert-elle qu'à tenter de briser l'isolement. C'est un nouveau sport, le rugby-ambassadeur-de-l'apartheid, qui tente de naître.

Nombre de joueurs de très haut niveau ont refusé l'invitation faite par la fédération sud-africaine à l'occasion de son centenaire. Mais huit Français (1), deux Australiens au moins et deux Anglais sont déjà partie prenante, au total, une vingtaine de joueurs.

Ce déplacement est un succès pour Pretoria. Le blocus aura pu être forcé grâce à la mollesse des autorités sportives qui ont affirmé, notamment en France, ne pas pouvoir empêcher « des individus » d'aller en Afrique du Sud.

Mieux alors que le président Ferrasse annonçait bravement

qu'il ne partirait ni jouer ni dirigeant représentant la Fédération française de rugby son vice-président, Guy Basquet se rend à Pretoria !

Les racistes sud-africains, ont poussé le cynisme jusqu'à inviter Jean-Philippe Elhorga, un joueur de Saint-Jean-de-Luz jamais sélectionné en équipe de France contrairement aux autres. Tout indique que ce joueur est invité pour des raisons raciales : il est noir et fera donc un excellent alibi... Ravier et Sanogo, deux autres joueurs de couleur français, ont refusé de jouer ce rôle proposé par la Fédération française.

La complicité avec l'apartheid est, il est vrai, courante. *Libération* rend compte, dans son édition du 7 juillet de « l'entrée triomphale » d'Yves Saint-Laurent en bourse. Après quelques chiffres où l'on apprend au passage que le groupe pèse plus de 3 milliards de francs, la conclusion du papier nous apprend que la société est allée chercher l'argent « où il se trouve » : chez Richmond (groupe Cartier, Rothmans, Piaget), un groupe sud-africain qui a pris 6,1 % des actions YSL ainsi offertes. Pierre Bergé, directeur de YSL, comme son alter-ego dans cette affaire, Alain Minc est « financier de gauche », serait le « financier de SOS-Racisme ».

Il y a des parfums qui puent. (1) Mesnel Chauvet, Berbizier, Sella, Rodriguez, Cécillon, Gaeruel et Elhorga.

L'ETE MEURTRIER

Des morts et des blessés, l'été aura été marqué par de nombreuses violences anti-immigrés.

Dans la nuit du 13 au 14 juillet, trois meurtres de Maghrébins sont venus rappeler que la fête de l'égalité et de la fraternité n'était pas pour tout le monde.

A Thiez, Youssef Braïka est mort d'un coup de couteau alors qu'il tentait de s'interposer dans une bagarre. Encore des coups de couteau à Dijon : Abdelmajid Benzari en mourra, un de ses amis étant blessé. Enfin, à Saint-Laurent des Arbres, Aïssa Bedaine est tué d'une balle de 22 long rifle alors qu'il se promène avec des amis.

La réaction de la communauté est immédiate et le maire de la ville est brièvement pris en otage pour protester contre les lenteurs de l'enquête. Les jeunes de la région en ont assez d'être pris pour cible.

A Cluses, ville voisine de Thiez ou a été commis l'un des meurtres, de nombreux jeunes ont également laissé éclater leur colère et leur ras-le-bol. Cluses a été, pour quelques heures, le

théâtre de graves incidents : saccages, véhicules de gendarmerie incendiés. Là aussi, le meurtre d'un jeune immigré a servi, comme à Saint-Laurent, de détonateur à une situation sociale et d'exclusion explosive.

Le MRAP a dénoncé ces crimes racistes et rappelé que dernièrement, comme dans l'affaire d'Arandon (Isère) où un cafetier avait abattu un jeune Algérien, en décembre 88, les meurtriers ont souvent été relâchés. Le MRAP sera donc partie civile et a confié ces dossiers à M^e Gilbert Collard.

Dernier exemple d'une explosion de violences quasi-programmée, l'affaire de la mosquée de Charvieu-Chavagneux (Isère).

Depuis des années, les musulmans de la commune demandaient de pouvoir disposer d'un lieu de culte définitif. Ils ont été jusqu'à acheter un terrain pour le construire.

Le 18 août, c'est au bulldozer que le problème a été réglé par Gérard Dezempte, maire « musclé » qui avait fait sa campagne électorale sur un refus de voir se construire une

mosquée. Si les dirigeants de la communauté ont réagi calmement devant cette provocation les propos du maire qui a parlé de « menus trafics » et de « cas de prostitution » a proximité de la mosquée provisoire ont suscité la colère devant le saccage d'un lieu de culte.

Le jour même, la pelleuse a brûlé, la nuit suivante, des locaux municipaux ont pris feu, le maire n'hésitant pas alors à dénoncer le « terrorisme intolérable dans un pays civilisé », à invoquer Beyrouth.

Comme si, l'objectif était de dramatiser au maximum, d'attiser les oppositions pour mieux créer le blocage.

Les difficiles conditions de vie des immigrés, le refus de dignité qu'on leur oppose alimentent un baril de poudre.

Les explosions violentes mais très limitées de Cluses, Saint-Laurent des Arbres et Charvieu en témoignent : l'injustice et le mépris, la violence et l'insulte allument parfois des réactions incontrôlées. Un cycle né du racisme et qu'il faut impérativement briser par la rencontre, le dialogue, le respect des autres.

L'IGNOMINIE

Chassez le naturel, il revient au galop : a peine avait-il « regretté », dans une interview radiodiffusée son calembour sur « Durafour-crématoire »,

Jean-Marie Le Pen s'embourbait à nouveau dans son antisémitisme.

Dans les colonnes d'une feuille d'extrême droite, il s'est complu, le 11 août dernier, à dénoncer ce qu'il appelle « les grandes internationales, comme l'internationale juive, (qui) jouent un rôle non-négligeable dans la création de l'esprit antinational ». Les propos de Le Pen ont suscité nombres de réactions, du CRIF, de la Ligue des droits de l'homme, de SOS-Racisme... Le ministre de la Justice a annoncé que des poursuites pour diffamation raciale seraient mises en œuvre contre le dirigeant d'extrême-droite, ce qui suppose la levée de son immunité parlementaire de député européen. Rappelons que poursuivi pour son « Durafour-crématoire » depuis quelques mois, Le Pen n'a toujours pas été inquiété de ce point de vue.

Le MRAP a publié un com-

munié (cf en dernière page) ou il dénonce la reprise de « thèmes meurtriers du national-socialisme... Continuera-t-on, dans ces conditions de présenter le chef du FN comme un homme politique comme les autres ?

Le 18 août, dans le même journal (Présent), Le Pen « prévoit » que « les Arabes » deviendront les « prédateurs » et se livreront à « l'attaque des bateaux » en Méditerranée quand « le blé ne poussera plus » en Afrique du Nord.

Dans un pays où l'extrême droite a largement accès aux médias, où la loi contre le racisme est peu appliquée, où les propos xénophobes ne sont pas dénoncés, une pose aussi violente et mensongère n'est pas sans effet.

Une certitude : quelques exités de la mouvance extrême droite ont déjà trouvé là de quoi appuyer leur haine et leur délire raciste et antisémite.

CONDAMNE

Le 15 juin dernier, la cour d'appel de Nîmes a condamné Charles de Chambrun, maire Front national de St-Gilles (Gard) pour diffamation à l'égard du MRAP.

Le 18 février 1986, Charles de Chambrun avait publié dans le Midi Libre un communiqué. Candidat du FN aux législatives, il écrivait : « Le MRAP, chacun le sait, est devenu au fil des ans un ramassis de pseudo-intellectuels subventionnés par les séides de Moscou. Il reçoit directement des instructions du KGB ».

Le MRAP avait rapidement saisi les tribunaux et ceux-ci ont donc jugé qu'il y avait bien diffamation, qu'il n'y avait aucune preuve des faits avancés (et pour cause !). Le maire d'extrême-droite est donc condamné à verser au MRAP » 3 000 F de dommages et intérêts, 2 000 F d'indemnités et paiera les dépens. Le jugement sera publié dans le Midi Libre.

JUGEMENTS

Le 30 juin dernier, le Conseil d'Etat a rendu sa décision sur la requête de la ville de Paris, mécontente d'un jugement du tribunal administratif qui annulait une délibération municipale du 26 novembre 1984 (et plus précisément l'article 5) et une autre du 25 mars 1985 (article 7).

Ces articles visaient en fait à réserver l'attribution d'une allocation de congé parental d'éducation aux seuls parents français puis aux seuls européens de la CEE.

Le MRAP avait demandé au tribunal administratif d'annuler cette décision du Conseil de Paris. Ce qui fut fait et vient d'être confirmé par le Conseil d'Etat.

Dans une affaire similaire, le tribunal administratif de Versailles a annulé le 5 mai 88 une décision du conseil municipal de Melun (77) qui exigeait l'inscription d'au moins un des parents sur les listes électorales pour l'attribution d'une prime de 1 000 F à la naissance du 3^e enfant.

Enfin, le tribunal de Bordeaux a annulé une décision de la municipalité de Casseuil (47) qui refusait l'inscription scolaire des enfants étrangers hors-CEE.

LE RETOUR DE PASQUA ?

Le 29 juillet dernier, le Conseil constitutionnel a annulé l'article 10 de la loi Joxe relative « aux conditions d'entrée et de séjour » des étrangers, adoptée le 4 juillet. Une décision importante puisque l'article concernait le recours suspensif devant le juge judiciaire (tribunal de grande instance, cour d'appel, Cour de cassation) contre les arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière.

Le motif des Sages : le recours judiciaire contre un acte administratif porte atteinte au principe de la séparation des pouvoirs. Seul un juge administratif peut apprécier la légalité des actes de l'administration.

C'est, sur ce plan essentiel, le retour à la case départ car le recours administratif n'est pas suspensif de la décision. Le migrant touché par un arrêté administratif de reconduite à la frontière est souvent déjà de retour dans son pays d'origine quand le juge administratif se prononce. La loi Joxe porte d'ailleurs en elle-même une certaine incohérence : on n'y prévoyait pas de

recours au juge judiciaire dans le cas d'une expulsion pour menace à l'ordre public, ni pour un recours après refus d'une carte de séjour... La loi reste applicable pour le reste et a d'ailleurs été promulguée le 8 août. Le ministère de l'Intérieur a réagi en annonçant un autre projet de loi rendant le recours administratif suspensif d'une reconduite à la frontière... sans préciser de date.

Même en faisant au plus vite, un tel texte ne pourrait être applicable avant la fin de l'année, si tout va bien. Toujours dans le sillage de la loi Joxe, la publication de la circulaire d'application au Journal Officiel (8 août 89) a révélé que les immigrés tunisiens restaient partiellement soumis à la Pasqua pourtant défunte. Les catégories de Tunisiens bénéficiant d'une carte de résident de plein droit ne sont pas élargies et l'irrégularité du séjour les empêche toujours de demander cette carte.

C'est le résultat d'un accord bilatéral franco-tunisien, signé le 17 mars 1988 et négocié par Char-

les Pasqua et les autorités tunisiennes. On s'est contenté de « pomper » la loi Pasqua, mot pour mot. L'accord n'a été publié qu'en février 89 !

Carte de résident, mariage avec un(e) Français(e), etc., tous les textes les plus répressifs restent applicables pour les 226 000 Tunisiens vivant en France.

Or un accord a aussi été négocié, à la même époque, avec les autorités marocaines. Il n'est toujours pas publié. Quand il le sera, on pourrait bien retrouver la griffe Pasqua sur un texte qui concernerait 559 000 Marocains. Au total, 800 000 immigrés maghrébins dépendraient alors encore de textes particuliers inspirés de la loi Pasqua.

Si l'on y ajoute que les Algériens dépendant d'un accord de 1968 (et d'un avenant de décembre 85) que les immigrés originaires de la CEE auront bientôt (et déjà...) leurs textes propres, on doit admettre un émiettement du droit commun.

On peut alors se demander à quoi sert la loi Joxe ?

ÇA SUFFAT COMME CI !

C'était une affaire entendue qu'on allait donner à voir la Révolution au peuple massé sur les trottoirs et qu'on inviterait pour l'occasion les Grands de ce monde.

Il se trouve qu'une poignée d'individus (Renaud et Gille Perrault, entre autres) ont su rassembler de multiples associations autour d'un constat simple : le tiers état d'aujourd'hui, c'est le tiers monde. C'est donc avec lui qu'il faut parler des injustices et de la pauvreté que la Révolution de 89 entendait combattre.

« Ça suffat comme ci », le cri résumait le climat de l'appel lancé à contre le néocolonialisme, contre le sur-endettement qui écrase les peuples, contre le racisme et l'apartheid. C'est donc très naturellement que le MRAP s'est joint, très tôt, à une initiative donc les buts étaient les siens, au côté d'une cinquantaine d'autres organisations ou associations. Dans les débats, manifestations et concerts, les dizaines de milliers de participants ont dénoncé l'exploitation du tiers monde et la misère qui s'ensuit.

« Le tiers état d'aujourd'hui, c'est

le tiers monde » : réfléchir à des solutions devait être le second volet de l'initiative.

Dans 11 ateliers-forums, on a donc parlé, avec les représentants des 7 pays parmi les plus pauvres invitées (Haïti, Brésil, Zaïre, Philippines, Burkina Faso, Mozambique, Bangladesh) de la dette, du village des ressources naturelles, du désarmement, de la santé, de l'éducation, de la culture... Des rencontres qui ont largement suffi à montrer que le vrai bicentenaire des idées de 89 était là et que oui, décidément, ça suffat comme ci que le monde ne tourne pas rond.

AïD

Des milliers de musulmans de Nice ont été contraints d'abattre les moutons de l'Aïd en public. Quelques deux cents bêtes ont donc été égorgées en plein air et dans des conditions d'hygiène approximatives. Les abattoirs de Nice étaient fermés, sans que la mairie ait pris aucune disposition pour permettre aux croyants d'accomplir le rite sans gêner les riverains. A Marseille, les autorités locales ont, elles, ouvert un abattoir afin de concilier hygiène, respect des lois françaises sur l'abattage des animaux et rite religieux.

Différences

89, rue Oberkampf
75543 Paris cedex 11
Tél. : 48.06.88.00
N° mensuel (10 par an) : 10 F
N° spécial (4 par an) : 40 F
Abonnements :
1 an : 200 F
6 mois : 120 F
Etudiants et chômeurs :
1 an : 150 F
6 mois : 80 F
(joindre pièce justificative)
Etranger : 1 an : 300 F
Soutien : 500 F
Abonnement
d'honneur : 1 000 F
Directeur de la publication :
Albert Lévy

Rédaction en chef :
René François
Chérifa Benabdessadok
Administration/gestion :
Marie-Odile Leuenberger
Publicité :
au journal
Photocomposition :
PCP - 17, place de Villiers
93100 Montreuil
Tél. : 42.87.31.00
Impression
Montligeon
Tél. : 33.83.80.22
Commission paritaire
n° 63634
ISSN 0247-9095
Dépôt légal 1989-4

UNE DANGEREUSE TENTATION

Peu après le vote de la loi sur l'immigration le ministre de l'Intérieur Pierre Joxe aurait projeté d'instaurer des sanctions pénales contre les compagnies aériennes transportant des immigrés clandestins ou des passagers en situation irrégulière. Une idée contenue dans l'esprit des accords de Schengen et déjà adoptée par de nombreux pays européens dont la Grande-Bretagne, la RFA, l'Italie et la Belgique.

Nombre d'associations de solidarité avec les migrants ont protesté contre ces projets qui ouvrent la porte à bien des abus. Etendues, de telles pratiques obligeraient les agents des transporteurs à contrôler les papiers de leurs clients.

A quand les contrôles systématiques des documents d'identité dans les moyens de transports, par des agents, sans pouvoirs légaux et sans formation ?

Certains syndicats ont déjà protesté : le contrôle des visas pose des difficultés matérielles et légales. Va-t-on demander aussi aux chauffeurs de cars internationaux de contrôler les passeports des voyageurs ?

Il faut rappeler que récemment, à Tourcoing, un chauffeur de taxi s'est vu inculper pour aide « à la circulation d'étrangers en situation irrégulière ». Il transportait des migrants sans titre de séjour. Une première ?

TABASSAGE

Diokunda Drame, un jeune Malien d'Alfortville, n'a pas eu la moindre chance de justifier de son identité. Les policiers l'ont saisi, frappé violemment, menotté et embarqué pour plusieurs heures au commissariat de Créteil. Ses affaires personnelles ont été mises à sac, son placard fracturé... pour rien.

A 19 heures, le 28 juillet dernier, il est relâché « Ce n'est pas de ta faute, tu n'y es pour rien » s'excuse un inspecteur « on t'a confondu avec un autre ». Les policiers cherchaient un trafiquant de drogue.

Il a fallu rentrer à pied et un médecin a délivré au jeune homme un arrêt de travail de huit jours. Il a déposé plainte.

LE PRIMAT CONSTERNANT

Depuis des années, les différentes communautés juives demandent que le couvent de carmélites installé à Auschwitz (Pologne) sur le site du camp d'extermination soit évacué. Un calendrier avait même été fixé pour le déplacer.

L'affaire traîne depuis des années et l'Eglise catholique ne semble pas pressée d'honorer ses engagements de rendre le lieu à la mémoire collective.

Mgr Glomp, primat de Pologne, a fait à plusieurs reprises des déclarations sur le sujet, toutes dans le sens

d'un maintien des religieuses. Mais le 27 août, il a profité de l'occasion de la fête de la Vierge noire (patronne de la Pologne) et de la présence de 200 000 pèlerins pour mettre de l'huile sur le feu.

« *Cher peuple juif, ne nous parlez pas comme une nation au-dessus des autres, et ne nous dictez pas des devoirs impossibles à remplir... vous avez le pouvoir des mass-médias à votre entière disposition dans de nombreux pays...* ». Ne faites pas de l'anti-polonisme, a-t-il notamment déclaré.

Des propos qu'on peut facilement rapprocher de certains politiciens en mal « d'internationale juive » et qui ne sont pas sans écho dans un pays longtemps marqué par un antisémitisme viscéral, parfois encore très présent.

Que cherche le primat de Pologne en ne respectant pas ses engagements et en agitant de tels épouvantails ? Largement condamné en Pologne, attend-il un mot de Jean-Paul II pour revenir sur ses déclarations ?

Nous l'attendons aussi.

L'ANTIRACISME INTERNATIONAL

Le mardi 29 août, le MRAP accueillait à Paris le symposium de l'IMADR (Mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme) consacré aux Droits de l'homme en Europe et en Asie.

Ouverts par le Pr Uesugi Saichirô, président de l'IMADR,

les travaux se sont déroulés à l'Unesco. De nombreuses et originales interventions, dont celle du vice-président du comité de l'ONU pour l'élimination des discriminations raciales ont été présentées, notamment sur l'Europe de 93 et les migrants, la résurgence de l'extrême droite, le racisme au Japon...

L'IMADR est la première organisation internationale et indépendante créée contre le racisme et les discriminations. Elle entend notamment intégrer la lutte contre les discriminations dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le MRAP en est l'un des membres fondateurs. Japonais, Américains, Belges, Français, Anglais, Coréens, Allemands, Autrichiens ou Equatoriens, nombreuses sont les personnalités qui collaborent déjà à la direction de l'IMADR.

Nous reviendrons bien sûr sur cet important événement, le symposium international de Paris était une première quand à la connaissance du racisme et des discriminations en Asie.

QUESTION D'ANGLE

En mai 1979, les participants d'une marche pour l'égalité des droits civiques étaient attaqués par le Ku Klux Klan à Decatur (Alabama). Lors de la fusillade, quatre participants étaient tombés et cinq policiers avaient été blessés.

Les membres du Klan arrêtés à cette occasion ont été condamnés, outre à une grosse amende, à suivre « des cours sur les droits civiques et les relations interraciales », cours donnés par les dirigeants de la Southern Christian Conference fondée

par Martin Luther King. Réaction du Klan : « *c'est une punition cruelle et insolite* », les cours « *sont des camps de concentration destinés à opérer un lavage de cerveau* ». Celui-là pourra peut-être redoubler sa classe... Une question plus sérieuse est de savoir, si des militants noirs anti-racistes avaient tiré sur des policiers en les blessant, combien d'années de prison auraient-il du faire ? Vu sous cet angle, la punition infligée à ces racistes apparaît peut-être moins humoristique.

INQUIETUDES

La Namibie marche à l'indépendance et les élections de novembre prochain en seront une étape importante. Pour participer au scrutin et reprendre leur place dans leur pays, des milliers et des milliers de Namibiens réfugiés en Angola veulent rentrer dans leurs foyers. Sous le contrôle du haut commissariat aux réfugiés, dix mille ont déjà fait le pas. Mais les opérations de rapatriement prennent du retard : des opérations d'intimidation sont menées, notamment dans le nord du pays par divers groupes paramilitaires et la police namibienne. Au point que, le 16 août, l'annonce du retrait des Koevets (police anti-insurrectionnelle) a été qualifiée de « pas important en avant » par un représentant de l'ONU.

La faiblesse numérique du contingent de l'ONU chargé de veiller au bon déroulement des choses autorise toutes les craintes. Les élections auront-elles lieu dans des conditions acceptables, les réfugiés et exilés pourront-ils rentrer comme cela est prévu dans les accords ?

Soucieux de l'évolution de la situation en Namibie, le MRAP a rencontré Sam Nujoma, responsable de la Swapo, pour s'informer des évolutions et réaffirmer sa solidarité aux Namibiens contre le régime d'apartheid.

APARTHEID ?

Les Palestiniens qui travaillent en Israël devront désormais posséder une carte plastifiée, contrôlable par informatique. L'obtention de cette carte est, bien sûr, à la discrétion des autorités israéliennes qui se réservent de la donner à leur gré.

Dès juin dernier, à Ariel (Cisjordanie), les Palestiniens étaient contraints de porter un badge portant la mention « travailleur étranger ». « Mesure de sécurité », affirmait le maire. « L'intention est aussi révoltante que celle de ceux qui avaient obligé les juifs à porter l'étoile jaune », a répondu le député de gauche Shulamit Aloni. Quant au ministre Ehoud Ulmert (Likoud, droite), il a qualifié cette mesure « d'inadmissible, humiliante, inhumaine, qui rappelle les pires souvenirs du peuple juif ».

CONGRES DU MRAP 9 ET 10 JUIN GRENOBLE

FACE AU RACISME CONSTRUIRE L'EGALITE

**RAPPORT DU BUREAU NATIONAL PRESENTE
PAR MOULOUD AOUNIT, SECRETAIRE GENERAL**

I. Un congrès exceptionnel

Bicentenaire de la Révolution, 40^e anniversaire du MRAP : la coïncidence est fortuite. Mais une relation profonde existe entre ces deux célébrations.

En effet, les objectifs fondamentaux du MRAP ont toujours été et restent de défendre et de promouvoir les valeurs de 1789. La Déclaration française des droits de l'homme a connu un prolongement dans la Déclaration universelle, qui a, elle aussi, quarante ans. Le MRAP se réclame de l'une et de l'autre. Comme il se réclame des idéaux et des combats de la Résistance, dont il est l'héritier puisqu'il émane du Mouvement national contre le racisme, le MNCR, créé sous l'occupation.

Après 40 ans, comment mesurer la contribution du MRAP à la lutte contre le racisme, à la lutte pour les droits égaux de tous les hommes et de tous les peuples ? En France, son apport le plus marquant est sans doute l'élaboration de ce qu'on nomme aujourd'hui la loi du 1^{er} juillet 1972, dont il a obtenu le vote unanime par le Parlement, après 13 années d'efforts opiniâtres.

Ce sont peut-être aussi quelques notions, devenues, grâce à lui, de plus en plus évidentes dans l'opinion : l'existence de liens étroits entre toutes les formes de racisme en France et dans le monde, quelles qu'en soient les victimes ; et par voie de conséquence, la globalité du combat antiraciste fondée sur la solidarité de tous ceux qui en souffrent et de tous ceux qui le condamnent ; ce qui nécessite le rassemblement sans distinction d'origines, d'âges, d'opinions politiques, d'appartenances religieuses, philosophiques ou sociales — ce que nous appelons, au MRAP, le pluralisme.

II. Racisme et antiracisme dans la France de 1989

Deux cents ans après la Révolution, quarante ans après la création de notre mouvement, libérer la France du racisme reste d'une actualité brûlante.

Bien que les dénonciations du racisme soient multiples et pressantes, ce qui frappe avant tout, c'est que la France est le pays où les crimes et les violences racistes sont les plus fréquents.

1. Crimes racistes

Il y a quelques semaines, en moins de dix jours, trois jeunes Maghrébins en ont été victimes : à Gennevilliers, à Nice, à La Réole. Dans le sud-est de la France, plusieurs attentats ont eu lieu contre des foyers d'immigrés, le dernier, à Cagnes-sur-Mer, ayant fait un mort... sans parler des violences moins spectaculaires ou peu connues, des disparitions suspectes, de la brutalité croissante des skin-heads, des bavures policières si souvent transformées en « outrage à agents ».

2. Discriminations

Depuis notre dernier congrès, nous notons une extension des discriminations, dont les ravages atteignent tous les domaines de la vie quotidienne : l'école — comme à Montfermeil ou Casseneuil, le logement — comme à Noisy-le-Grand ou La Seyne, les prestations sociales — comme à Paris, Cannes, Boulogne ou Antony — et bien sûr, l'emploi, comme peuvent en témoigner un grand nombre de jeunes originaires des DOM-TOM et du Maghreb...

3. Antisémitisme et séquelles du nazisme

Malgré l'horreur du génocide nazi, l'antisémitisme continue de se manifester sans relâche. Le procès de deux journalistes connus contre l'ex-milicien François Brigneau, illustre l'agressivité d'une certaine presse, de certains groupes, prenant pour cible aussi bien les juifs que les immigrés. Les profanations de cimetières juifs — comme récemment dans le Nord — sont fréquentes. Ceux qui se livrent à de tels actes, à de tels propos, puisent des encouragements dans l'activité dite « révisionniste » des Faurisson et autres Roques qui s'emploient à édulcorer et par là-même à justifier les crimes hitlériens.

L'ARCHIPEL PUBLIE

« Nous n'avons pas le droit moral ni intellectuel de l'ignorer et de ne pas écouter ce qu'il dit, même si nous ne sommes pas d'accord avec tout ce qu'il dit dans ce livre ». C'est par ces quelques mots que le rédacteur en chef de *Novy Mir* a ouvert la publication de 90 pages de l'Archipel du Goulag dans la revue soviétique.

La publication de ce livre avait valu à son auteur, Alexandre Soljénitsyne la déchéance de sa nationalité et son expulsion d'URSS en 1974, mesures dont il a demandé l'annulation. L'écrivain vit actuellement aux Etats-Unis.

L'interdiction de publier les œuvres de Soljénitsyne avait été récemment levée. Une publication complète de l'Archipel du Goulag devrait avoir lieu dans les prochains mois.

Ces crimes, Le Pen les qualifie de « détail de l'histoire ». Il en fait un objet de calembour. Et maintenant, l'arrestation de Touvier lui donne l'occasion de minimiser les méfaits des collaborateurs du nazisme...

4. L'idéologie de l'extrême droite

Contrairement à ce que certains ont suggéré, le danger de l'extrême droite demeure. Si, pour des raisons circonstancielles, le Front national n'a pas obtenu de députés aux dernières législatives, il a gagné plus de 800 élus aux municipales de mars et, pour la première fois, la mairie d'une ville de plus de 10 000 habitants. Pour les élections européennes, force est de constater que des candidats de la droite dite « classique » n'hésitent pas à s'approprier ses thèmes anti-immigrés pour flatter son électeur. De fait, une partie non négligeable de l'opinion française a été intoxiquée par ce racisme de crise qui fait des étrangers les boucs-émissaires de tous les maux de la société...

5. La loi Pasqua

C'est en fonction de cette même idéologie que le précédent gouvernement a voulu modifier le Code de la nationalité et a fait voter la loi Pasqua. Grâce à une puissante mobilisation où le MRAP a pris une part très active, la réforme du Code a échoué...

Le MRAP s'était mobilisé dès le début sur tous les terrains pour défendre les victimes de cette loi, que ce soient les 101 Maliens expulsés par charter ou les innombrables autres personnes, surtout des jeunes, frappés par l'arbitraire des préfets dans toute la France.

Lorsque le nouveau projet a été présenté par le gouvernement actuel, huit mois après sa venue au pouvoir, notre mouvement est intervenu avec une compétence et une combativité reconnues, pour obtenir son amélioration. Sur des points importants, le texte final marque incontestablement un progrès. Néanmoins, le statut des étrangers en France reste traité essentiellement sous l'angle d'une réglementation, fondée sur la méfiance et un contrôle permanent. L'accès aux droits humains élémentaires, tel que le droit de vivre en famille, à l'égalité des droits humains élémentaires, tel que le droit de vivre en famille, à l'égalité des chances, à une insertion sans entraves, à une vraie citoyenneté reste à conquérir...

6. Un paradoxe

Au bilan, il semble que l'on peut caractériser les données du racisme et de l'antiracisme en France aujourd'hui par un paradoxe :

- d'une part, loin de faiblir, le racisme s'enracine dans notre société, et en même temps, se banalise. Une sorte d'acoutumance s'est créée. Les crimes, les discriminations, l'expression publique de la haine font désormais partie intégrante du paysage social et politique français ;
- d'autre part, si les dénonciations du racisme n'ont jamais été aussi généralisées et médiatisées, elles apparaissent trop souvent comme des rites politiques, plutôt que comme des réponses adaptées et efficaces...

Heureusement, on constate l'émergence d'un antiracisme plus

profond et plus concret. Les jeunes issus de l'immigration, depuis les marches de 1983, 84 et 85, se prennent en charge sur le terrain, ripostent et revendiquent pour faire respecter leurs droits à la justice et à l'égalité, s'affirment de plus en plus comme des citoyens à part entière.

Des solidarités nouvelles se tissent par des initiatives et des mobilisations où Français et immigrés, conscients de leurs intérêts communs, agissent au coude à coude dans maints domaines de la vie économique, sociale et culturelle.

III. L'action du MRAP : construire l'égalité

1. Double exclusion

Les immigrés qui vivent en France ne repartiront pas. Et moins encore leurs descendants, de la 2^e et maintenant la 3^e génération. Ils font corps avec la société française. Cependant, ils connaissent une double exclusion : celle qui frappe l'ensemble des victimes de la crise, à laquelle s'ajoutent les discriminations basées sur leurs origines.

Toutefois, la place et l'image de l'immigré bougent, dérangeant. Nombre non négligeable de leurs enfants réussissent à l'université, dans divers secteurs de l'économie, dans les activités artistiques, dans le sport. Ce qui alimente, d'ailleurs, des formes nouvelles de rejet, dans la mesure où le rôle qui leur était assigné se trouve remis en cause.

Si une faible partie d'entre eux rencontrent encore des difficultés spécifiques, pour la majorité, leurs problèmes, parce qu'accentués et plus visibles, sont en fait les révélateurs des dysfonctionnements de notre société tout entière. Analphabétisme ? 10 % des « Français de France » sont illettrés. Echec scolaire ? C'est le tribut que paient une masse considérable d'enfants défavorisés aux insuffisances notoires de l'école. Non-qualification ? C'est le handicap principal qui exclut du marché du travail un garçon sur cinq et une fille sur quatre à la sortie de l'école. Précarité et mobilité de l'emploi ? Elles tendent à devenir une caractéristique de notre société duale. Habitat dégradé ? La construction sociale a diminué de moitié en cinq ans, Français et immigrés sont logés à la même enseigne dans la concentration, l'environnement inhumain et le sous-équipement des « ghettos » de banlieue.

Construire l'égalité comporte donc trois volets : d'une part, supprimer les discriminations racistes de tous ordres qui lui font obstacle ; d'autre part, donner un contenu concret aux droits de tous dans la vie quotidienne ; enfin, réactualiser et faire vivre les valeurs démocratiques d'identité, de laïcité et de citoyenneté.

2. Contre les discriminations

Contre les discriminations, la loi française contre le racisme pourrait être un instrument valable. Mais son application laisse à désirer : en dépit des promesses et des circulaires officielles, rares sont les cas où des Parquets prennent l'initiative de l'action judiciaire ; la banalisation du racisme aidant, les sanctions sont le plus souvent loin de correspondre à la gravité des délits ou des crimes, et par conséquent insuffisamment dissuasives ; la publicité qui leur est faite demeure trop faible pour avoir un effet préventif. Cette situation est vécue comme une blessure intolérable, particulièrement par la jeunesse d'origine immigrée, d'autant plus que certaines bavures policières bénéficient d'une clémence du plus mauvais aloi.

Le MRAP qui, depuis 17 ans, diffuse à des dizaines de milliers d'exemplaires l'affiche reproduisant le texte de la loi, a fait à maintes reprises des propositions pour renforcer son efficacité...

Cependant, la meilleure prévention consisterait à remarginaliser l'idéologie raciste. Des réponses précises et convaincantes doivent être opposées systématiquement aux accusations mensongères attribuant aux immigrés la responsabilité du chômage, de la crise du logement, des déficits sociaux, etc.

C'est le rôle des responsables politiques, des journalistes, des enseignants d'assurer cette démystification au jour le jour. Certains s'y emploient, mais l'effort de réfutation n'est pas à la hauteur des moyens utilisés pour empoisonner les esprits. Le MRAP se sent souvent bien seul pour accomplir cette tâche cruciale et son argumentation ne trouve pas les échos que l'opinion est en droit d'entendre.

3. Vivre et agir ensemble

Mais pour balayer les préjugés et les attitudes racistes, rien ne vaut l'expérience vécue de la solidarité sur le terrain, en réaction à ces difficultés dont l'extrême droite se nourrit. Quand des locataires d'HLM, Français et immigrés, s'unissent à Dreux et obtiennent par leur action commune soutenue par le MRAP des améliorations de leurs conditions de logement, les discours et les incantations paraissent bien ternes, et le racisme a été mis hors jeu.

Quand nos militants de la Seine-Saint-Denis ou du Lot-et-Garonne mobilisent les enseignants et les parents de tous les élèves pour faire échec au rejet des enfants d'immigrés dans des écoles de Montfermeil ou Casseneuil, ils montrent que tous sont concernés par les insuffisances matérielles et pédagogiques du système scolaire, préjudiciables à tous.

Quand notre comité d'Annecy organise dans un quartier une rencontre entre catholiques et musulmans, il constate qu'au terme de cette découverte mutuelle « des préjugés se sont atténués, voire sont tombés ».

Se rencontrer, se connaître, agir ensemble au plus près des préoccupations de tous, cette forme vivante et efficace de la citoyenneté est aussi, soulignons-le, une forme supérieure de lutte contre le racisme qu'il nous faut absolument développer.

4. L'école, le logement, les administrations

L'école doit particulièrement retenir notre attention. Elle est un lieu privilégié pour l'insertion des minorités, dès lors qu'elle prend en compte et valorise la diversité de leurs identités ; et par là-même, elle œuvre au respect mutuel, elle forme de futurs citoyens ouverts et fraternels. Dans cet esprit, le MRAP propose qu'à la prochaine rentrée soient proposés à tous les établissements scolaires, avec l'appui des pouvoirs publics, des projets d'action éducative sur les apports étrangers au patrimoine de la France.

Le logement étant par ailleurs le lieu où se manifestent les plus graves tensions entre résidents aux modes de vie différents, c'est là aussi que nous devons porter notre effort. Il peut être la clé de l'insertion, dès lors que cesseront les discriminations, les incompréhensions et surtout la malvue liée aux marginalisations géographiques et sociales.

Le MRAP se propose d'engager une campagne nationale pour démonter les mécanismes qui engendrent frustrations, divisions et rejets, et favoriser la cohabitation d'une façon concertée.

Par ailleurs, nous devons nous pencher sur les conditions d'accueil des administrés dans les services publics. En octobre dernier, s'est tenu, à l'initiative du MRAP, un colloque sur le thème « Police-Justice face au racisme » avec la participation active des syndicats de policiers, d'avocats et de magistrats. Il a analysé les conditions matérielles, psychologiques et professionnelles qui devraient être modifiées pour améliorer le fonctionnement des institutions au bénéfice des usagers. Décision a été prise de se concerter régulièrement et d'agir ensemble sur le terrain. C'est ainsi qu'après une bavure policière, notre comité de Perpignan prépare une réunion publique avec tous les intéressés...

5. Une citoyenneté pleine et entière

La citoyenneté, en cet anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, légitimement a fait l'objet d'attention, de réflexions particulières par la plupart des acteurs sociaux et politiques (associations, syndicats, partis...). Le MRAP lui a consacré sa conférence nationale du 26 novembre 1988, le colloque « Police-Justice face au racisme » ainsi que de nombreuses rencontres locales. Il pré-

voit deux autres colloques : l'un sur « 200 ans de citoyenneté française », l'autre sur l'identité nationale. L'ensemble de ces initiatives contribue à mettre en relief la nécessité d'une réactualisation et d'un prolongement de cette notion.

Réactualisation : en effet, les grands mouvements sociaux qui se sont développés ces dernières années ont manifestement été marqués à la fois par une crise de la représentativité de certaines institutions qui s'est traduite par l'émergence de nouvelles formes et supports de mobilisation : les coordinations (étudiantes, infirmières, cheminots...) et par le désintérêt manifesté lors des consultations électorales, taux d'abstention élevé et expression d'un vote sanction ou refuge.

Ce rejet des formes et expressions traditionnelles de l'exercice de la citoyenneté s'est accompagné d'une mobilisation sur le terrain pour un accès à l'égalité, notamment en ma-

Les différentes commissions de travail du congrès ont donné des contributions, réflexions ou rapport d'activités en fin de travaux. Nous n'en publions qu'une petite partie, la somme devant être diffusée par la lettre du secrétariat.

COMMISSION ANTI-APARTHEID

... Nous avons pu mettre en route « une chaîne » : tous les comités en ont reçu un modèle : à ce jour (il en arrive tous les jours), nous en avons environ 360 venant de tous les coins de France : certains lycées nous en ont adressé 18, certaines villes 4 ou 5. Nous avons lancé une souscription pour aider l'ANC à acheter un ordinateur : elle est toujours ouverte. Nous avons réimprimé « Pas un sou pour l'apartheid », en attendant la réalisation, en cours, d'une nouvelle fiche remise à jour et préparons des autocollants à apposer sur tous produits et réclames venant d'Afrique du Sud...

L'appel au boycott intégral, lancé par l'ONU, fait suite à la demande de ceux qui souffrent de l'apartheid (maintenant les Blancs qui soutiennent cette lutte en Afrique du Sud et qui, de ce fait, sont traités comme les Noirs)... Nous avons été présents et avons participé à toutes les manifestations organisées par d'autres mouvements : FIP-UFF, Union pacifiste, kermesse Confenca, FSGT, sortie médaille Mandela... Nous avons soutenu et participé aux cérémonies commémoratives de l'assassinat de notre amie Dulcie September, ainsi qu'à la soirée de solidarité financière de la Swapo. 300 kg de produits pharmaceutiques ont été acheminés au cours de l'année à l'ANC et à la Swapo (suivant une liste établie, par leurs médecins). A leurs demandes, nous avons présenté les responsables de l'ANC et de la Swapo à la Fondation France Libertés, qui a attribué des aides financières très importantes et des tonnes de nourritures (surtout pour la Swapo)...

Pour 89-90 : nous espérons continuer dans cette même voie : 1. Voir sortir la fiche boycott... et autocollants si nous pouvons avoir le montant de l'acompte demandé par l'imprimerie.

2. Intensifier nos démarches pour le boycott intégral, être attentif à dénoncer et à essayer d'arrêter les programmes télé (dont le feuilleton cautionné et financé : 90 millions versés par TFI à la SABC de Johannesburg (TVSA), saga à la gloire des bons africaners... devant passer cet été...)

3. Avoir à disposition liste de films et de vidéo et leurs coûts. Actuellement un vidéo (d'environ 1 heure) vient d'arriver en France et donne la parole à des ouvriers SA Syndicat Cosatu ! « Changing this country ». Ce film a remporté le prix des rencontres Médias Nord/Sud à Genève en avril 1989, est en cours de duplication version française.

4. En cette année, il nous faudra faire un grand travail pour arriver à ce que les signataires de la libération de la Namibie respectent leurs engagements. Il serait bon que de tous côtés arrive le plus tôt possible une demande à nos gouvernements afin qu'ils insistent auprès de l'ONU pour qu'elle respecte ses engagements et que la France prenne une position nette à ce sujet.

Je m'abonne pour recevoir TOUT Différences

(les mensuels et les numéros spéciaux)

Nom et prénom.....

Adresse.....

Ci-joint le montant de mon abonnement

- 200 F
 80 F (pour les adhérents du MRAP)

A découper et envoyer à Différences, 89, rue Oberkampf, 75543 Paris Cedex 11.



tière de justice (les comités de soutien), avec l'apparition de nouveaux acteurs sur la scène politique locale (élections de jeunes issus de l'immigration dans les conseils municipaux).

Quant au prolongement de la citoyenneté, il s'exprime par l'exigence d'une citoyenneté pleine et entière, expression concrète de l'égalité des droits et des chances pour toutes les populations résidant en France sans exclusive et dans tous les domaines de la vie sociale et économique (droits aux prestations sociales, au logement, à la justice, à l'emploi, à la formation, à l'expression) et civiques, dont le droit de vote et d'éligibilité de tous les résidents.

6. Le droit de vote et d'éligibilité, condition nécessaire à la citoyenneté.

Même si ce droit est une condition nécessaire, mais pas suffisante de la citoyenneté, il demeure une clé-symbole pour y accéder véritablement. Le MRAP s'est prononcé très clairement sur ce sujet dès 1985. Il posait déjà à son congrès de Pantin le principe du « droit de toute personne résidant dans un pays de participer aux décisions concernant la société dans laquelle il vit », ce qui signifie le droit de vote et d'éligibilité à toutes les élections...

Même si, depuis quelques années, des expériences (Marquain-Barœul et Amiens) ont représenté une tentative limitée et marginale de poser le problème sans effectivement le résoudre, nous ne devons pas nous habituer à ce que les immigrés s'organisent en marge au lieu de participer pleinement aux décisions concernant la société où ils vivent.

Les prochaines élections n'auront lieu que dans trois ans. C'est une occasion privilégiée de reposer avec recul et sérénité et sans arrière-pensée électorale, sans précipitation comme ce fut malheureusement le cas dans cette dernière période, la question du droit de vote des immigrés. Ce droit ne concerne pas uniquement les immigrés, il pose plus largement le problème de la démocratie et de la définition de la collectivité...

7. Une citoyenneté active

Etre citoyen, c'est participer. La citoyenneté est une valeur qui s'acquiert, se vit par l'action. Elle est et doit être l'expression d'une participation active, sans délégation. Pour l'accès à la citoyenneté, le MRAP a un rôle pédagogique à jouer. Par son pluralisme ethnique, philosophique, religieux, son enracinement sur le terrain et son champ d'intervention (école, cadre de vie, justice), il est un atout pour cette école de la citoyenneté où chacun peut prendre en charge ses propres affaires.

8. Laïcité et citoyenneté

La citoyenneté, c'est aussi le respect de l'identité de chacun. Chaque individu a le droit au respect de son identité. Identité culturelle, expression de l'histoire individuelle et collective, aussi bien pour les communautés d'origine immigrée, que pour les natifs de telle ou telle région. Identité religieuse pour les croyants d'une confession.

La Déclaration des droits de l'homme de 1789 reconnaît à chaque individu la liberté d'avoir et d'exprimer ses opinions et convictions propres dès lors qu'il ne trouble pas l'ordre public. C'est ce qui définit la laïcité, et qui a guidé la position du MRAP lors de l'affaire Rushdie. Parce que la laïcité est une valeur ancrée dans notre société, il n'y a pas eu en France de graves débordements après les appels au meurtre de Khomeiny. Les musulmans, dans leur masse, comme les catholiques, les juifs et les protestants, ne font pas l'amalgame entre la foi, affaire individuelle et la vie politique qui se rapporte à l'intérêt commun...

Le fanatisme, au même titre que le racisme, est un moyen de division et de diversion. En effet, les lieux dans le monde où il s'exprime avec le plus de force sont des pays frappés de difficultés économiques graves et caractérisés par l'absence

de démocratie. En France, ce n'est pas le fanatisme musulman, mais l'intégrisme catholique des amis de Le Pen et de Touvier qui a causé un mort, de nombreux blessés et l'incendie d'un cinéma.

Ajoutons que la France, Etat laïc, se doit aussi d'assurer, dans l'égalité, la liberté de conscience et la liberté du culte à toutes les religions, y compris la deuxième religion de France : l'Islam.

IV. La dimension européenne du combat antiraciste

L'Europe n'est plus un mythe, c'est un fait. Il faut se réjouir de cette avancée en direction de l'amitié et de la paix entre les peuples. Mais l'Europe des Douze représente seulement 30 % de la superficie totale du continent européen, 60 % de la population, 1 pays sur 3 de ceux qui la composent dans son intégralité.

Elle est actuellement conçue d'abord et avant tout comme un espace économique, militaire et politique.

Telles sont les limites principales du projet européen dans lequel la question de l'immigration fonctionne comme un révélateur. Révélateur de la nécessité d'inscrire les hommes et les cultures comme donnée fondamentale de l'Europe de demain. Car le territoire des Douze, petit canton de la planète, foisonne de nationalités, ethnies, communautés, régions, confessions, convictions, attachées chacune à son identité, toutes désireuses de s'exprimer et de s'épanouir.

Comment seront-elles respectées dans le cadre de l'acte unique européen ? Pour ceux qui ont à cœur l'égalité de tous, l'expression de la citoyenneté, la solidarité avec les pays du tiers monde, sont quelques vrais enjeux. Insistons sur ces trois points qui donnent une signification à l'amitié entre les peuples.

1. L'Europe de l'égalité

Le risque est grand que l'Europe des marchands cumule les exclus respectifs de chaque pays au lieu de s'unir pour mieux les protéger de la marginalisation économique et sociale. La montée de l'extrême droite européenne, raciste et xénophobe « travaille », c'est bien connu, l'angoisse des pauvres devant la précarité de leur vie et présente — à l'échelle européenne comme dans les contextes nationaux — les étrangers comme des obstacles à la prospérité de chacun...

Le MRAP, comme nombre d'associations humanitaires et antiracistes, a pris position pour une harmonisation positive de la législation sur l'entrée et le séjour des étrangers. Il a attiré l'attention de l'opinion et des pouvoirs publics sur les accords de Schengen notamment, qui, véritable entorse à la démocratie, dans le plus grand secret, préparent une législation destinée à verrouiller totalement le droit d'asile... Ne sont-ce pas les prémices d'une Europe repliée sur elle-même ? Déjà, dans le rapport d'orientation du congrès de 1987, le MRAP s'inquiétait de la « stratégie d'élimination sélective visant tout particulièrement les originaires du Maghreb et de l'Afrique en général ». Ne se confirme-t-elle pas dans le maintien des visas pour certaines « catégories » d'étrangers ?

Les discours sur l'intégration resteraient des vœux pieux si les conditions d'insertion sociale et politique pour que l'égalité des droits soit effective ne faisaient l'objet de mesures nationales et européennes adéquates. Il conviendrait de recommander aux Etats membres de la Communauté et du Conseil de l'Europe d'agir concrètement dans les directions suivantes : droit de vivre en famille, scolarité et formation, emploi, logement, santé, droits sociaux, droits syndicaux, droits d'association, droits politiques.

2. L'Europe de la citoyenneté

D'après le rapport Widgren, en 1987, 80 % environ des 13 millions de migrants étrangers en Europe vivaient depuis plus de 10 ans dans les pays d'emploi dont 7 millions depuis plus de 20 ans.

La simple justice veut que ces travailleurs immigrés et les

membres de leurs familles, qui sont une composante de l'Europe, bénéficient des mêmes droits politiques que les « nationaux » de l'Europe. Ils ont, en effet, contribué et contribuent à l'édification de l'Europe à tel point qu'on les a appelés, il y a quelques années, « les soutiens de l'Europe ». Non seulement, ils ont assumé et assument pleinement les mêmes charges et devoirs à égalité avec les Européens d'origine plus ancienne, mais aussi ils se sont montrés et se montrent solidaires de la société dans laquelle ils vivent, dont ils sont un potentiel économique important, au niveau des prestations sociales, face à la crise et aux problèmes de l'emploi. Dans les domaines économique, culturel et social, ils sont et font l'Europe...

A cet égard, le récent vote du Parlement européen du 15 mars dernier, s'il est un pas positif vers l'expression de la citoyenneté des habitants de la Communauté Européenne, peut cependant nous inquiéter car l'Europe prend ainsi un visage inquiétant, celui d'une résidence discriminatoire toujours plus injuste que l'ancienne : les « nationaux » seront des citoyens, les migrants européens des « demi-citoyens », les non-Européens des « non-citoyens » puisque la même assemblée a refusé massivement à ces derniers l'ouverture du droit de vote.

Le MRAP ne peut accepter une telle discrimination et s'emploiera à élargir cette recommandation à tous les résidents régulièrement et durablement installés dans chaque pays de la Communauté.

COMMISSION IMMIGRATION

... La campagne pour l'abrogation de la loi Pasqua et la révision de la réglementation concernant les étrangers.

Le congrès avait adopté, à l'initiative de la Commission Immigration, une résolution demandant l'organisation immédiate d'une campagne unitaire pour l'abrogation de la loi Pasqua. Cette motion avait été votée à l'unanimité ; mais la suite a montré que c'était parce que les dirigeants qui n'étaient pas d'accord avaient choisi de ne pas se battre au congrès, comptant plus simplement, une fois réélus, ne pas tenir compte des motions votées...

C'est dans le cadre du réseau d'information et de solidarité groupant neuf associations, dont le MRAP, que sur notre proposition un appel au président de la République a été lancé et signé par une cinquantaine de personnalités puis transformé en pétition de masse. Rédigé en termes de principes, qui peuvent apparaître sans force, cet appel allait plus loin que l'abrogation de la loi Pasqua en incluant notamment le droit de vivre en famille. Le MRAP a fait un effort important pour le faire signer, mais ne s'est pas mobilisé, pas plus que les autres associations d'ailleurs, pour donner à cette initiative la portée qu'elle aurait pu avoir. Sur le plan de la bataille juridique, le réseau s'est trouvé un des principaux interlocuteurs du ministère de l'Intérieur, d'abord pour dénoncer l'insuffisance des circulaires Joxe, puis pour faire réviser les avant-projets de loi.

Bien que l'influence, très réelle, du MRAP au sein du réseau n'ait pas été contestée — puisqu'elle ne cherchait pas à se transformer en leadership — la direction de notre mouvement, secrétariat et présidence, a manifesté une grande réserve à l'égard d'une forme d'action unitaire, qui avait pour but la défense effective des droits des immigrés plus que la valorisation médiatique de telle ou telle organisation.

Le calcul ne s'est pas révélé juste puisque, finalement, l'influence du MRAP au sein du réseau s'en est trouvée affaiblie et l'action concertée des associations du réseau au sein du collectif réuni autour de la LDH a été amoindrie et c'est la LDH qui a pu en tirer, sur le plan médiatique, tout le bénéfice.

L'action contre les expulsions arbitraires

Les expulsions arbitraires et les reconduites à la frontière injustifiées ont continué jusqu'au mois d'avril 88. Parallèlement à l'action en direction de l'opinion pour faire abroger la loi Pasqua, une action de défense au coup par coup pour s'oppo-

3. L'Europe de la solidarité : affirmée avec les tiers-mondes

L'immigration est un phénomène historique lié, la plupart du temps, au passé colonial de chaque pays d'Europe et au partage du monde en zones d'influence. Elle est le résultat d'un désordre économique international qui donne prééminence à la concurrence au lieu de la solidarité entre les hommes, qui rend les pays riches toujours plus riches et les pays pauvres toujours plus pauvres.

Elle est une injustice pour ceux qui s'y trouvent contraints et pour les pays qui voient ainsi partir leurs forces les plus dynamiques.

Au nom de l'amitié entre les peuples, le MRAP s'est prononcé pour l'élaboration de véritables rapports de codéveloppement au lieu d'ajustements structurels de la dette des Tiers-mondes qui régulent les effets en ne s'attaquant pas aux causes du sous-développement.

Dans un sens de partage et de partenariat, un document de base serait le bienvenu sur les rapports égalitaires de l'Europe et des pays du tiers monde en développement, notamment les pays non-européens qui sont pourvoyeurs de main d'œuvre immigrée...

Le MRAP... a fait, dans ce sens, devant le conseil de l'Europe, le 27 novembre 1987, trois propositions basées chacune sur la résidence et non la nationalité (toutes origines confon-

ser aux expulsions a été menée par les comités du MRAP. La Commission a voulu contribuer à cette action en publiant une plaquette pratique d'information et de conseils : Face aux expulsions : que faire ? Rédigée par notre amie Bernadette Hétiér, elle a été publiée et diffusée auprès des comités locaux...

La campagne du MRAP pour l'égalité des droits

La commission immigration a contribué, en préparant plusieurs textes de réflexion, à armer les militants pour cette campagne qui devait avoir une grande ampleur, cette année 1989. Nous devons regretter que, là encore, une certaine hésitation de la direction du mouvement à s'engager clairement, malgré les votes des congrès, à propos du droit de vote des immigrés, ait conduit à des débats inutiles et souvent confus, par exemple autour de la formule « nouvelle citoyenneté ». Nous ne pensons pas que l'influence et le rayonnement du MRAP aient rien à gagner à ces discussions.

La formation des militants

La commission, aidée par Anne Lacomblez, a organisé une demi-journée de formation des militants de la région parisienne qui organisaient, seuls ou avec d'autres associations, des permanences d'information juridique dans leur quartier ou leur commune. Plusieurs comités ont tenté d'organiser de telles permanences, dont l'utilité n'a pas diminué avec le changement de Gouvernement. Nous ignorons s'ils ont réussi ; il est à déplorer à ce sujet que dans la région parisienne les fédérations ne leur apportent pas un soutien suivi, car cela ne peut être le rôle d'une commission.

L'amélioration du fonctionnement interne du MRAP

... La décision du bureau national de 1985, demandant que les responsables de commissions soient invités aux réunions du secrétariat chaque fois qu'une question importante relevant de leur secteur d'activité devait venir à l'ordre du jour, n'a presque jamais été respectée. De nombreux malentendus, qui auraient pu être évités, ont ainsi gêné l'activité de la commission et certainement aussi celle du secrétariat. C'est ainsi qu'au cours d'une réunion du secrétariat élargie à la présidence, une discussion importante concernant la participation du MRAP au réseau d'information et de solidarité (dont, il faut le rappeler, la constitution en 1985 avait répondu à une proposition du MRAP !) s'est tenue sans que les deux représentants du MRAP au réseau, Dominique Lahalle et Anne Lacomblez, aient été invités.



dues, Européens et travailleurs immigrés non-Européens). Il renouvellera instamment sa demande de :

1. Une convention européenne de l'égalité des droits ;
2. Une charte européenne des droits civiques et politiques ;
3. Une charte européenne de la solidarité avec les tiers-mondes.

4. Le combat européen du MRAP...

Le MRAP... doit maintenant être présent systématiquement au niveau des associations, des rencontres européennes, des institutions européennes, même si la situation des immigrés, l'expression du racisme, les conditions sociales et politiques rendent complexes les initiatives.

Au niveau des associations, il est envisagé la mise sur pied d'un réseau européen d'organisations antiracistes (des contacts fructueux ont déjà été pris dans ce sens) en tenant compte de leur spécificité, de leur identité, de leur histoire, car l'antiracisme ne s'exporte pas.

Au niveau des gouvernements européens, le MRAP interviendra pour l'existence et l'unification de lois antiracistes et l'harmonisation positive des législations de l'immigration. A cet effet, il a pris des dispositions pour mettre sur pied une conférence européenne dans ce sens.

Au niveau des instances européennes, le MRAP a demandé son statut de consultant auprès du Conseil de l'Europe et multipliera ses représentations à Strasbourg, Bruxelles et Luxembourg.

Dans tous ces lieux de contacts, d'échanges, de concertation, le MRAP travaillera pour une Europe de l'égalité entre tous les résidents de chacun des pays, une Europe de la citoyenneté, une Europe de la solidarité, une Europe ouverte sur le monde.

Sans doute, pour mener une telle tâche, convient-il de mettre en place dans le cadre de notre mouvement une nouvelle organisation qui puisse répondre à cette nouvelle réalité.

V. Solidarités internationales : respect et défense des droits des minorités dans le monde, amitié entre les peuples

Notre congrès se tient à un moment où le monde bouge. Un peu partout sur le globe, se produisent de vives tensions et de profonds bouleversements.

L'horrible massacre de Pékin, qui suscite indignation et in-

quiétude, après l'espoir d'une évolution pacifique, est révélateur d'un mouvement général : l'aspiration des peuples à la démocratie, en même temps qu'au mieux-être et au progrès et au respect de leur identité ; la longue maturation de situations marquées par l'injustice, les frustrations et les souffrances et qui, tout à coup, explosent ; la volonté pressante qu'un dialogue sincère se substitue en tous lieux, en toutes circonstances, à la répression et aux violences qui en découlent ; la solidarité internationale pour la défense des droits de tous les hommes, exigeant des gouvernements qu'ils respectent les textes internationaux qu'ils ont signés et agissent en conformité avec les principes dont ils se réclament.

Ces données valent aussi bien en Pologne qu'au Nicaragua, en URSS qu'aux Etats-Unis, au Proche-Orient et en Afrique du Sud, en Iran et en Irlande, en Afrique noire et au Maghreb. Elles trouvent aussi leur expression dans l'opinion française. Un des aspects non négligeable de ce combat pour les droits de tous à l'échelle mondiale est d'empêcher que les valeurs auxquelles nous tenons soient noyées dans l'abstraction, dévoyées dans l'ambiguïté, ou entachées de partialité par le moyen d'émotions à sens unique exploitées à des fins partisanes.

1. Spécificité

De même que, en France, nous luttons contre tous les racismes, nous luttons, au plan international contre toutes les discriminations résultant de l'appartenance ou de la non-appartenance à une ethnie, une nation, une « race » ou une religion déterminées.

Nos moyens d'intervention sont nombreux : en tant qu'ONG, nous pouvons, grâce à notre déléguée à Genève, intervenir dans les débats des commissions de l'ONU et participer aux conférences internationales. Nous avons été la seule organisation française à favoriser la création du mouvement international contre toutes les formes de discrimination et de racisme (IMADR) qui intègre, pour la première fois, des pays d'Asie et dont le siège est à Tokyo. Nous faisons partie du comité exécutif de ce mouvement qui se réunira à Paris les 28 et 29 août. L'action positive de MRAP-Solidarité doit être développée et renforcée par un engagement plus complet des comités locaux dans les actions concrètes de solidarité lancées par cette association-sœur. Cependant, c'est en France même que nous avons les plus grandes possibilités d'action en organisant des campagnes d'information et de sensibilisation de l'opinion publique, en mettant sur pied des tables rondes internationales, en intervenant auprès du gouvernement pour que la France joue un rôle positif dans le règlement des conflits. Il faut noter enfin que de nombreuses

COMMISSION EDUCATION

La Commission Education a, cette année, travaillé sur la presse enfantine.

Nous nous sommes proposés, à travers cette étude, de rechercher comment cette presse prend en compte les grands problèmes qui concernent notre Mouvement : droits de l'homme et de l'enfant ; racisme ; difficultés du tiers monde ; « différences ».

A notre connaissance, ce type d'échanges a porté sur la littérature enfantine, mais très peu - ou pas - sur la presse. Or, il nous paraît tout à fait fondamental face à une certaine renaissance des idées racistes, à une montée de l'indifférence, que l'éducation - au sens large - des enfants aborde de tels sujets. Les enfants si soumis aux médias audiovisuels peuvent-ils trouver - et où ? - une autre vision du monde ? Peut-on leur apporter à travers leurs loisirs une culture plus proche de la vie, plus humaine, plus riche enfin ? La presse enfantine peut-elle jouer un rôle pour que l'enfant devienne acteur de la vie sociale, de sa propre vie, pour qu'on n'en fasse pas un adulte passif face aux atteintes aux droits de l'enfant et de l'homme ? Apporte-t-elle toute l'information souhaitable dans ces domaines ?

D'autre part, quelle image donne-t-elle de notre vie quoti-

dienne ? Un fils d'immigré, un petit handicapé, un enfant de famille « non conforme à la norme » peut-il s'identifier, se projeter dans un de ces héros de récit ou bande dessinée ? Retrouve-t-il quelque part son image ? Quel reflet de leur vie de tous les jours - qu'ils partagent avec ces enfants « différents » - propose-t-on aux autres ? Leur suggère-t-on que l'on peut s'enrichir de ses mutuelles différences, de ces contacts avec des hommes vivant une autre vie, une autre culture ?

Cette presse essaie-t-elle d'apporter une certaine connaissance de l'autre, de ses difficultés, de ses espoirs ? D'expliquer les problèmes du tiers monde et d'aider à comprendre qu'on peut ensemble rechercher des solutions au sous-développement, au déracinement des hommes, au racisme qui s'enchaînent.

A l'aide d'une grille de lecture, la Commission a étudié un grand nombre des titres qui sollicitent les enfants. Elle va proposer un dossier comprenant une fiche pour chacun de ces titres, un récapitulatif donnant une vue d'ensemble de cette presse, un petit historique...

Pour ce qui est des initiatives à entreprendre dans l'avenir, nous souhaiterions recueillir les suggestions des comités locaux, enseignants ou éducateurs membres du MRAP.

organisations mènent un combat proche du nôtre dans ce domaine et que notre présence sur le terrain, notre autorité morale, la justesse de nos positions doivent nous permettre d'animer des actions collectives.

Notre solidarité devra continuer à se manifester tous azimuts avec toutes les minorités qui ne peuvent faire reconnaître leurs droits et, en particulier, avec les Kurdes en Irak, Iran et Turquie, avec les Juifs et les Arméniens en URSS, avec les Noirs et les Indiens aux USA. Il convient que, comme dans le passé, nous continuions à agir pour la liberté d'expression de ces minorités, pour que leurs membres puissent vivre là où ils le désirent, pour que cessent les inégalités dont ils souffrent et pour que les droits nationaux du peuple kurde soient enfin reconnus par les Etats qui l'oppriment.

2. Les domaines prioritaires d'interventions

Trois luttes cependant doivent nous mobiliser particulièrement : la lutte contre l'apartheid, la lutte pour la paix au Proche-Orient et la lutte pour la reconnaissance des droits du peuple kanak.

Contre l'apartheid nous devons intensifier nos actions nationales et locales auprès de l'opinion publique, des élus et du gouvernement pour que la France applique un réel embargo sur le matériel militaire et paramilitaire, dénonce les licences de fabrication d'armement accordées à l'Afrique du Sud, interdise tout nouvel investissement et mette fin aux investissements passés, arrête les importations de produits sud-africains et organise le boycott populaire des sociétés internationales qui continuent à faire du commerce avec l'Afrique du Sud, ratifie enfin la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'apartheid, prenne sans équivoque position à l'ONU et au conseil de sécurité pour un boycott international de l'Afrique du Sud, interdise en France la propagande du gouvernement sud-africain, la publicité pour des voyages touristiques en Afrique du Sud, les manifestations sportives, scientifiques ou culturelles organisées ou soutenues par ce pays, invite les sportifs, les scientifiques et les artistes français à ne pas participer à des manifestations organisées au pays de l'apartheid, intensifie l'information sur la réalité de l'apartheid et aide matériellement les organisations françaises qui luttent contre ce crime...

La lutte pour la paix au Proche-Orient suscite dans notre mouvement les plus vives préoccupations. La paix aujourd'hui dans cette partie du monde passe par la reconnaissance internationale et réciproque des droits des peuples israélien et palestinien dans des frontières sûres et reconnues. Nous condamnons avec la plus grande énergie la répression actuelle exercée par les autorités israéliennes à l'encontre des populations palestiniennes dans les territoires occupés - Cisjordanie-Gaza.

Nous nous félicitons de l'invitation officielle faite par le président de la République à Yasser Arafat, président de l'OLP, et nous souhaitons que cette démarche soit suivie d'autres démarches positives pour créer les conditions propices à la convocation d'une conférence internationale préconisée par l'ONU.

Notre rôle en France, en tant que mouvement antiraciste, consiste essentiellement à favoriser le dialogue entre les deux communautés en situant clairement les responsabilités et en dénonçant en particulier les discriminations raciales dont sont victimes les Palestiniens vivant en Israël, l'occupation sanglante de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Il nous faut, aujourd'hui, demander la reconnaissance par le gouvernement français de la réalité de l'OLP et du nouvel état palestinien : l'OLP doit être reconnue à part entière comme le représentant unique du peuple palestinien après les avancées

COMMISSION AMERIQUES

La commission « Amériques » du MRAP a participé à la commémoration annuelle de la « Journée internationale de solidarité avec les peuples indiens des Amériques » des 10 octobre 1987 et 15 octobre 1988, organisée à Paris par la revue « Nitassinan » qui a obtenu à chaque fois un franc succès : 400 entrées payantes, 5 heures de projection de films et vidéos, diaporamas, débats avec des représentants indiens, artisanat, librairie, table de presse, posters, buffet typique, etc. Le MRAP y a tenu son stand avec un bilan financier très positif les deux fois...

Pendant toute la première moitié de l'année 1987, la commission « Amériques » a impulsé une campagne nationale en faveur de Johnny « Imani » Harris, un jeune noir des Etats-Unis, injustement condamné à mort, avec l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) et la ligue des droits de l'homme. Outre les articles de presse, émission de radio et sensibilisations diverses qu'elle a suscitées, cette campagne a permis de rassembler une pétition de 12 100 signatures demandant l'annulation de la peine de mort de Johnny « Imani » Harris, qui a été remise à l'ambassade des Etats-Unis à Paris le 25 juin 1987 et qui fut transmise au gouverneur de l'Alabama par l'intermédiaire du secrétariat d'Etat américain. Le 30 septembre 1987, nous eûmes la très grande joie d'apprendre que la peine de mort de Johnny « Imani » Harris avait été annulée par la Cour suprême des Etats-Unis. Mais la lutte se poursuit toujours encore aujourd'hui pour obtenir sa libération.

Participation de la commission « Amériques » à la campagne en faveur des Indiens Crees du Lubicon (Alberta-Canada) dont les terrains de chasse et de trappe ancestraux sont détruits par les exploitations des grandes compagnies pétrolières américaines. Début de notre action à l'automne 1987, qui se poursuit toujours.

La commission « Amériques » est intervenue, et continue de le faire, dans l'affaire des vols d'entraînement à basse altitude des avions de l'OTAN au-dessus des territoires des Indiens Innus du Labrador au Québec, depuis la fin de l'année 1986. Un échange de correspondance s'est établi depuis lors entre le MRAP et le Premier ministre canadien ainsi qu'avec le ministre chargé des affaires indiennes qui nous a affirmé récemment (15 mars 1989) que les pourparlers en cours entre le gouvernement canadien et les Innus devraient aboutir dans l'intérêt des deux parties. Nous avons également agi auprès du directeur de l'Information de l'OTAN.

La commission « Amériques » soutient également les Indiens du conseil Attikamek-Montagnais du Québec dans leurs pourparlers avec le gouvernement canadien pour obtenir une autonomie sur leurs territoires ancestraux. Une délégation du conseil Attikamek-Montagnais a été reçue au siège du MRAP le 13 octobre 1988...

La commission a également beaucoup travaillé autour du colloque sur les droits civiques aux Etats-Unis (8 et 9 octobre 88) autour de la venue en France de Morton Sobell (avocat de Rosenberg) et des premières politiques aux Etats-Unis...

Une campagne nationale en faveur des Noirs, Indiens et des autres minorités injustement emprisonnés aux Etats-Unis à cause du racisme ou de leurs activités antiracistes, antifascistes, pour les droits civiques ou nationaux (comme les Indiens ou les Porto-Ricains), ainsi qu'en faveur des Blancs emprisonnés pour les avoir aidés, a été décidée, en avril 89. Cela doit être une campagne très importante, avec beaucoup de retentissement, pour que justice soit rendue à ces emprisonnés habituellement ignorés par les défenseurs des droits de l'homme. Le MRAP et ses comités locaux doivent s'y investir...

La commission « Amériques » répond en permanence aux demandes de renseignements et de documentation et entretient les relations avec les mouvements antiracistes et antifascistes, les organisations noires, indiennes et minoritaires aux Etats-Unis et au Canada et sur le reste du continent américain.

indéniables qu'elle a effectuées ces derniers mois en direction de la paix, à commencer par la reconnaissance de facto et de jure de l'Etat d'Israël à travers la résolution 242, cela lors du dernier Conseil palestinien à Alger.

Le MRAP se doit de soutenir et de faire connaître le combat et les positions courageuses du mouvement pacifiste israélien et de ceux qui contribuent en France aussi à favoriser le dialogue intercommunautaire. De ce fait, nous comptons organiser dans un proche avenir avec toutes les parties concernées (organisations juives et divers mouvements issus de l'immigration...) une table ronde sur la situation dans les territoires occupés et l'avenir de la paix dans la région.

Une importante campagne de protestation contre la répression dans les territoires occupés doit être accentuée afin que le dialogue et la raison l'emportent sur la violence et la haine, que le gouvernement israélien accepte enfin le dialogue avec l'OLP et la reconnaissance de sa réalité objective : le peuple israélien ne pourra être vraiment libre tant qu'il opprime le peuple palestinien.

La Nouvelle-Calédonie. En ce qui concerne la Nouvelle-Calédonie, nous nous sommes réjouis de l'accord conclu entre le FLNKS et le RPCR dans la mesure où cet accord, approuvé ensuite par la majorité du peuple français, permettait la promotion du peuple kanak et la reconnaissance de ses droits. Il convient, surtout dans ce contexte marqué par l'assassinat de Jean-Marie Tjibaou et Yéwéné, de veiller à ce que ces accords soient respectés et que le nouveau système institutionnel qui sera mis en place le 14 juillet 1989 soit bien « le moteur des réformes entreprises pour rééquilibrer la vie du territoire ». Nous devons aussi développer la solidarité avec le peuple kanak, renforcer nos liens avec le FLNKS, populariser les justes revendications politiques, économiques et culturelles du peuple kanak en soulignant la nécessité d'une véritable décolonisation et le droit de ce peuple à son indépendance. Il conviendrait également que le MRAP

soit présent sur le terrain par des comités locaux comme il conviendrait qu'il soit présent dans tous les DOM-TOM pour mettre en évidence les survivances du colonialisme et du racisme.

Une inégalité planétaire majeure.

Plus généralement, notre époque est caractérisée par le déséquilibre croissant entre ce qu'on nomme les pays en voie de développement — ou même en voie de sous-développement — et le monde industriel moderne, bénéficiant à un rythme accéléré du progrès des sciences et des techniques.

En fait, le retard économique des pays dits du « Tiers-monde » n'est pas survenu par hasard, moins encore par l'effet d'une prétendue « infériorité » originelle : il résulte de la domination dont ils ont été victimes de la part des puissances impérialistes, des surprofits réalisés à leur détriment par les sociétés multinationales. On ne peut séparer leur pauvreté des richesses accumulées par ceux qui les ont conquis par la force et les pillent cyniquement depuis des siècles.

Il n'y aura pas de solution à la question de l'immigration, si des mesures décisives ne sont pas prises pour permettre aux pays, rendus exangues par l'exploitation coloniale et néo-coloniale, de se libérer complètement de leurs dettes, de s'engager dans un développement réel sous la maîtrise de leurs propres peuples, et de fonder les échanges avec eux sur le critère de l'intérêt mutuel. La multiplication des contrôles aux frontières, la répression et l'arbitraire n'empêcheront pas des millions d'affamés de se mettre en mouvement pour obtenir par leur travail de quoi nourrir leurs familles, dès lors qu'on leur interdit pratiquement sur leur propre sol.

Faute de telles mesures — qui sont à coup sûr le plus grand déficit de l'humanité — l'exaspération due à la misère insupportable de ces peuples, au mépris de leur existence, de leurs identités respectives, de leurs aspirations, ne peut qu'aboutir à des tensions de plus en plus graves, aux conséquences imprévisibles.

COMMISSION ANTISEMITISME ET NEO-NAZISME

... En dehors des manifestations les plus spectaculaires de l'extrême droite « classique », il faut observer de près le phénomène *skin* qui, dans de nombreuses villes de France, comme à Brest, Nice, Reims... a montré qu'il pouvait être un nouveau danger à rajouter à la liste déjà trop longue d'exactions et d'agressions physiques perpétrées ici ou là par des groupes racistes contre des travailleurs immigrés ou des membres de la communauté juive (plus de 120 exactions répertoriées en deux ans).

Par ailleurs, il faut enregistrer les progrès accomplis en URSS depuis le début de la *glasnost* en ce qui concerne le sort des juifs de ce pays qui, s'ils ne disposent pas de la liberté totale de circulation, n'en sont pas moins plus libres de réclamer de quitter leur pays. 20 000 Juifs soviétiques ont été autorisés à quitter l'URSS en 1988. Ce chiffre sera porté à 40 000 cette année et vraisemblablement 80 000 l'an prochain...

Sur la question du Moyen-Orient, nous nous sommes associés avec plusieurs groupes progressistes juifs pour organiser un rassemblement devant l'ambassade d'Israël (janvier 88) afin d'interpeller l'opinion publique israélienne et son gouvernement pour que cesse la répression militaire en Cisjordanie et à Gaza et entamer des négociations pour la reconnaissance de l'OLP et envisager à terme une paix future dans cette région du globe par le biais du dialogue israélo-palestinien...

Afin d'accroître l'efficacité de la documentation, nous comptons intensifier notre réseau de correspondants et surtout nous donner les moyens de faire circuler l'information dans

les deux sens (commission-comités locaux, comités locaux-commission). A cet effet, nous profitons du congrès pour rappler aux responsables de comités locaux que la commission antisémitisme tient une permanence tous les lundis de 18 h 45 à 20 h 30.

Sur le plan de la lutte contre l'extrême droite, il est prévu l'organisation d'un stage franco-allemand sur « le néo-nazisme et l'Europe » au cours du 4^e trimestre 1989. Ce stage serait mis sur pied avec l'organisation ouest-allemande ASF (Action Signe de Réconciliation).

Devant la multiplication des exactions « skin », nous envisageons la mise sur pied, avec la collaboration de MRAP-Solidarité, d'un vaste réseau de solidarité aux victimes de cette nouvelle forme de terrorisme.

En ce qui concerne le Moyen-Orient, il est bien évident, et cela a souvent été mentionné que le MRAP est attaché à une paix juste et durable qui tienne compte de tous les peuples présents dans cette partie du monde. De par sa finalité, le MRAP a une situation privilégiée pour créer en France un consensus suffisamment large sur cette question. Nous proposons donc d'élaborer une plate-forme qui pourrait être co-signée par des organisations aussi nombreuses que possible (organisations juives progressistes, organisations assimilées, organisations liées à l'immigration) et qui aboutirait à une « table ronde » sur cette question.

Enfin, nous avons bon espoir que la brochure sur le « Judaïsme en France et dans le monde » puisse voir le jour avant la fin de cette année.

Pour les aider, il faudrait, sans aucun doute, accentuer le processus qui s'amorce depuis l'an dernier du désarmement. Ainsi, les grandes puissances, l'Europe, pourraient transférer à des œuvres de vie, pour elles-mêmes et pour tous les parias, de la terre, une part des énormes dépenses utilisées aujourd'hui à des fins d'extermination. Ainsi, les pays du Tiers-

COMMISSION TSIGANES ET GENS DU VOYAGE

La fédération Loire-Atlantique du MRAP dans son bulletin, « le Pont transcouleur » (1-8-9) établit un constat qui peut résumer la situation : « le problème se repose chaque hiver. Le manque chronique de places pour les tsiganes et gens du voyage provoque des stationnements « sauvages » et des tensions, sinon des affrontements avec les « gadgés » (sédentaires) et parfois entre les voyageurs eux-mêmes. »

A la saison près, ce constat est valable pour l'ensemble des régions. Le problème capital du stationnement reste non résolu.

Avec ses conséquences : ainsi, les « Amitiés tsiganes » de Nancy lancent un cri d'alarme sur la scolarisation, grâce à une classe mobile, dont 100 à 150 enfants bénéficiaient. Or, à Toul, les emplacements traditionnellement occupés sont désormais interdits : barrages des accès, contrôles et expulsions. De ce fait, 80 enfants scolarisés l'an dernier n'ont pu l'être cette année.

Ne sombrons pas dans le pessimisme : nous citerons des efforts, des prises de conscience, des réalisations. Toutefois, globalement, nous sommes obligés de reprendre la phrase de notre rapport de 1987 : « La situation générale est loin de s'améliorer. Urbanisation et décentralisation jouent en défaveur des voyageurs. Ils se heurtent à des POS qui ne tiennent aucun compte de leur mode de vie, voire même édictés spécialement contre eux... »

Deux exemples tout frais :

En mars, à Couzeix (Haute-Vienne). Un propriétaire projette de vendre à des gitans, aussitôt, pétition : « Transaction irrecevable... : mœurs très particulières (vie en tribu), préjudice aux riverains (terrains dévalués) ». Des journaux s'indignent de ce racisme au quotidien, appelent des associations comme le MRAP à réagir. Ce que fait la fédération de Haut-Vienne à sa fête de l'amitié à Limoges le 28 mars, par une contre-pétition : « Pour le respect des droits naturels et imprescriptibles des gens du voyage ».

Même scénario, deux mois plus tard, à Languidic (Morbihan). Une pétition contre un projet de vente recueille 400 signatures (dont des mineurs !...). Cela fait du bruit, jusque dans les médias nationaux, le comité de Lorient intervient. Finalement, le conseil municipal accepte la transaction.

Mais ce ne sont pas seulement ceux qui veulent acquiescer maintenant qui sont menacés.

A Villevaudé (Seine-et-Marne), des voyageurs étaient propriétaires depuis des années (vingt pour certains) scolarisés et électeurs. La municipalité obtient en 1984 un arrêté préfectoral pour la protection des sites et porte plainte. Le 24 novembre 1987, le tribunal d'instance de Meaux déboute la commune.

Nous citons un exemple où les voyageurs ont su se défendre et ont été soutenus notamment par le MRAP... Mais combien d'autres...

Nous avions dénoncé (cf. congrès 85 et 87) les libelles assimilant nomades et cambrioleurs, et obtenu désaveu de la direction générale de la police. Ces écrits semblent en régression.

Mais à Vivonne (Poitou), le bulletin municipal publie (10/88) un « mot de la gendarmerie » où les gens du voyage sont classés parmi le potentiel malfaiteur. Le MRAP de Poitiers et SOS-racisme obtiennent un rectificatif du colonel de gendarmerie...

Que dire encore des opérations policières « musclées » et de grande envergure. Bornons-nous à citer celle de Pau (7 décembre 1987). Une délégation avec le MRAP est re-

monde seraient conduits, eux aussi, à alléger leurs budgets militaires qui constituent pour eux un handicap si lourd et si dangereux.

Puisque nous célébrons le bicentenaire de la Révolution, nous pouvons nous risquer à dire que le Tiers-monde représente aujourd'hui, à l'échelle planétaire, ce qu'était le Tiers-Etat dans la France de 1789. Et l'on peut ajouter qu'une injustice

que par le procureur de la République. Au plan national, lettre à Mme Mitterrand et à M. Malhuret ; une question fondamentale : la suspicion « systématique peut-elle être jetée sur l'ensemble d'une communauté » ?

Au plan international, sur la requête de Charles Palant, représentant du mouvement à cette commission, le 10 mai 1988, un rapport a été présenté à la section 3, par Bertrand Bary et Jacqueline Charlemagne, juriste (présidente des « Etudes tsiganes »)...

Les camps d'internement en France et la justice allemande Février 1988 : procès à Cologne pour dommages de guerre aux internés tsiganes. Le conseil central des Sinti et rom contacte le MRAP, qui fait le lien avec Jacques Sigot (auteur du livre bien connu sur le camp de Montreuil-Bellay). Celui-ci se rend à Cologne... suspense... et en octobre nous apprenons, que son intervention a été couronnée de succès : les internés des camps en France auront possibilité d'obtenir réparation.

Droit à la reconnaissance d'une identité culturelle

Ce point est très important. Cependant, nous serons très concis, du fait des dimensions imposées à ce rapport et des axes que nous avons voulu y privilégier.

Nos comités ont été soit collaborateurs, soit organisateurs, d'un certain nombre d'initiatives : expositions, concerts, films-débats... tantôt dans le cadre de manifestations pour la semaine des droits de l'homme ou pour le 21 mars (l'écrivain Matéo Maximof à Bagnolet) ; tantôt comme réponse ponctuelle à un besoin. A la suite de l'incident de Languidic, quatre artistes se proposent pour une soirée de solidarité à Lorient où les voyageurs s'expriment ; après une opération policière à Saint-Etienne de Rouvray, notre comité de Rouen a fait passer dans vingt écoles le documentaire « derrière la fenêtre »...

Un objectif constant : que les manifestations ne se bornent pas à « faire connaître » la culture tsigane - encore moins à satisfaire une curiosité folklorique, mais à provoquer un pas en avant vers un « vivre ensemble » avec la richesse de nos différences culturelles.

Notes d'espoir

En soulignant les difficultés rencontrées par les Tsiganes, le rejet qui trop souvent les frappe, les luttes du MRAP à leurs côtés, nous avons dit d'entrée de jeu que nous ne sommes pas dans le pessimisme. Nous avons d'ailleurs enregistré, en cours de route, un certain nombre de succès. Des sensibilisations, des prises de conscience s'opèrent, au niveau de la population et des responsables. Quand un président de tribunal nomme un « médiateur » pour gérer les conflits sédentaires voyageurs... quand un gitan est élu conseiller municipal. Quant à l'échelle de la région parisienne est envisagé un plan d'équipement pour les cinq villes nouvelles... Une association qui groupe des Gadgés et des voyageurs constate : « les réalisations sont lentes et les besoins loin d'être pris en charge. Néanmoins, une transformation s'opère en profondeur là où un véritable partenariat entre dans la durée ».

Considérer les tsiganes et gens du voyage comme partenaires, et comme auteurs nécessaires de leur propre promotion, c'est au MRAP notre attitude constante. Comme pour toutes les autres victimes d'un racisme nous ne prétendons pas nous substituer à eux pour défendre leurs droits et leur identité, mais être à leurs côtés. L'objectif nous le répétons et sans nier les difficultés et les efforts que cela demande de chaque communauté : c'est le « vivre ensemble » dans le respect mutuel de nos différences.

aussi massive porte en elle les ferments de transformations révolutionnaires. Aussi, sommes-nous choqués que le gouvernement ait choisi de commémorer la prise de la Bastille par une réunion à Paris des chefs d'Etat des sept pays les plus riches du monde. C'est pourquoi le MRAP appelle avec d'autres associations et de nombreuses personnalités à la manifestation en faveur des peuples du Tiers-monde, qui aura lieu le 8 juillet. Nous ne doutons pas que nos comités locaux, nos militants se mobiliseront intensément pour contribuer au succès de ce grand moment de solidarité humaine.

VI. Le MRAP, instrument de lutte contre le racisme

Ce qui caractérise l'action du MRAP, c'est la globalité de son combat. Sans exclusive, avec la même vigueur, il lutte depuis 40 ans contre toutes formes d'expression et manifestations de racisme en France et dans le monde.

Commission communication

Les commissions nationales sont des instances d'étude et de documentation, de réflexion et de préparation à l'action, de proposition de nouvelles actions, aux instances nationales. Bien que l'action du MRAP soit menée par les comités locaux et les fédérations, les commissions, si utiles, établissent des contacts, des relations avec les milieux divers intéressants pour le développement de leur secteur d'activité.

Elles peuvent être des instances d'exécution chargées d'une mission déterminée par le secrétariat, le bureau national ou le conseil national...

Elles peuvent être chargées d'une mission déterminée par le conseil national, le bureau national, le secrétariat...

Le secrétaire général, ses adjoints s'appuient sur le travail des commissions pour développer l'action du mouvement, susciter les orientations de travail, aider à leur renforcement ou à leur création, à leur remplacement, sur avis du conseil national, du bureau national.

Le conseil national, le bureau national doivent être régulièrement tenus informés du travail des commissions, y compris par un compte-rendu écrit annuel.

Le secrétariat doit inviter périodiquement tous les 4 mois ou plus et à chaque fois que nécessaire le responsable et/ou un membre du bureau de chaque commission afin d'assurer une bonne coordination entre la direction du mouvement et les commissions.

Il doit, en outre, consulter les commissions avant de prendre des décisions concernant l'action du MRAP dans leur domaine (suffisamment à l'avance pour qu'un dialogue fructueux puisse s'établir)...

Pour obtenir une bonne coordination et une circulation de l'information, le secrétaire général réunit l'ensemble des responsables des commissions au minimum deux fois l'an (dans ce cas à six mois d'intervalle).

Au cours de ces réunions sont esquissés et décidés par avance les objectifs que se fixe chaque commission pour la période à suivre et plus longuement dans le temps.

A chaque réunion suivante, le point est établi sur les décisions prises à la précédente réunion, ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour effectuer les projets arrêtés précédemment non réalisés et déterminer les projets à venir.

Le secrétariat doit avoir en son sein à chaque fois que cela est possible un correspondant chargé de chaque commission (exceptionnellement ce correspondant peut être un membre du conseil national non membre du secrétariat. Ces correspondants sont un lien permanent avec leur commission respective ; à défaut, dans l'immédiat, il est désigné un responsable correspondant avec l'ensemble des commissions (qui n'est pas, qui ne peut pas être le secrétaire national aux comités locaux)...

Dans chacune de ses actions, il s'efforce de mettre en relief les liens qui existent entre chaque racisme. Même s'il est solidaire des victimes du racisme, il n'est ni un syndicat de victimes, ni une association de soutien exclusif aux immigrés. Son objet principal est de mobiliser, protéger, éduquer l'opinion publique française contre tous les racismes.

Son expression se traduit par un antiracisme :

- **défensif** : soutien et solidarité envers les victimes, condamnation, mobilisation contre tous les auteurs de discriminations ;

- **éducatif** : défense, promotion, valorisation des valeurs de tolérance, fraternité, d'égalité, d'amitié entre les peuples ;
- **pédagogique** : éducation et sensibilisation des diverses composantes de la société française ;

- **préventif** : par son éclairage, ses réflexions, sur les terrains sur lesquels naît, croît, le racisme ;

- **constructif** : qui favorise la mise en place d'une société basée sur l'entente et la compréhension.

Notre antiracisme est basé sur le respect inconditionnel de chaque personne humaine. Sa force s'exprime, d'une part, par son pluralisme, politique, idéologique, philosophique, ethnique, d'âge et de conditions sociales. C'est notre force s'il sert notre combat. C'est une faiblesse si on cherche à s'en servir. D'autre part, notre enracinement sur le terrain, par l'intermédiaire de nos comités locaux, poumons et cœur de notre mouvement contribuent à irriguer un antiracisme de proximité.

Le MRAP n'a pas le monopole de la lutte antiraciste même s'il représente un élément déterminant de la conscience antiraciste de ce pays. Au contact des autres, il apprend, s'enrichit et renforce son combat.

Sur le terrain, le MRAP est un mouvement ouvert. Il se retrouve fréquemment aux côtés de la LICRA devant les tribunaux, avec SOS-Racisme dans des actions de riposte aux crimes racistes ou contre les expulsions.

Il apporte son soutien et ses expériences aux divers comités de soutien et de justice contre les racismes (Comité d'Abdel, Comité de soutien pour Malika, JALB). Il a signé l'Appel commun à la fraternité avec les organisations antiracistes et les grands courants de pensée religieuse. Il a joué un rôle important dans la mobilisation, avec les 120 associations, contre la loi Pasqua ainsi que pour la réforme du Code de la nationalité.

Il a alimenté et s'est enrichi du travail technique du réseau de solidarité avec les immigrés (FASTI, GISTI, CAIF...). Il participe aujourd'hui, avec les éducateurs de La Villette, pour une campagne contre le départ forcé de jeunes Maghrébines. Selon les cas, nous collaborons avec les syndicats d'enseignants, associations de parents d'élèves, associations spécifiques (immigrés, originaires des DOM-TOM, Tsiganes et gens du voyage). Sur l'apartheid, il a soutenu des initiatives avec le MAA, l'AFASPA et les Rencontres nationales contre l'apartheid.

Le travail qu'il a accompli avec les autres associations, mouvements, organisations s'est toujours effectué sans exclusive ni compromis sur ses propres positions.

Notre attitude vis-à-vis de tout collectif s'est d'abord faite sur la base de l'action et sur des contenus précis. L'union n'est pas pour nous un objectif en soi, mais un moyen. Cependant, il ne faudrait pas que le MRAP n'existe et ne se manifeste qu'en rapport avec les collectifs.

Nous sommes favorables, nous ne le dirons jamais assez, un partenariat fécond où chacun garde sa spécificité, son indépendance, son autonomie, garantie nécessaire pour enrichir et justifier l'action de tous et de chacun.

Notre influence et nos positions seront d'autant plus grandes que notre mouvement sera fort. A cet effet, il nous est

donc vital d'augmenter notre audience et nous attacher, d'une part, à accroître le nombre de nos adhérents en nous rapprochant des milieux sensibles (jeunes, immigrés, originaires des DOM-TOM...), sympathisants à notre action et dans lesquels, j'en suis convaincu, nous sommes loin d'avoir puisé toutes nos ressources ; d'autre part, à promouvoir nos idées et nos expériences à travers la diffusion massive, militante et permanente de notre revue *Différences*, dont la nouvelle formule connaît des premiers pas encourageants.

Enfin, pour accroître et renforcer notre efficacité, nous devons avoir en permanence le souci d'adapter notre réflexion à l'action et que cette dernière se nourrisse de l'apport des contacts avec tous les milieux intellectuels : universitaire, artistique, philosophique, écrivains, sociologues, etc., qui peuvent s'exprimer et trouver leur place dans le MRAP.

Un tremplin pour l'avenir

Je conclurai d'abord en rendant hommage à tous ceux et celles qui, depuis 40 ans, ont construit et font le MRAP quotidiennement. Chacun d'entre nous peut être fier de fêter cette première victoire sur le temps.

Aujourd'hui, si le MRAP n'a pas pris une ride, c'est parce qu'il a su s'adapter aux différentes formes de racisme et avec des moyens toujours renouvelés. Je souhaite vivement qu'en cette année des deux fois 20 ans de notre mouvement, nous puissions faire de ce moment de rencontre un tremplin pour préparer notre avenir, pour toujours mieux servir les hommes.

MESSAGES

De nombreuses personnalités ou organisations avaient tenu à saluer le congrès du MRAP, par leur présence ou des messages. Outre un message du Premier ministre de Michel Rocard, le MRAP a ainsi reçu des représentants ou des messages.

Comité national d'action laïque, Association des travailleurs marocains en France, France terre d'asile, Fédération internationale des droits de l'homme, Fédération des associations d'immigrés espagnols en France, SNI-PEGC, Fédération nationale de la libre pensée, Fédération des syndicats de police, SNAPC, Mouvement des renovateurs communistes, Union des travailleurs tunisiens, FCPE, Rencontre nationale contre l'apartheid, SNES, Confédération syndicale des familles, Comité grenoblois anti-apartheid, Service national pastoral des migrants, Parti communiste espagnol, ASF, CGT-Cheminots, France-Plus, Amicale des Algériens, Parti socialiste, Parti communiste français, PSU, FNDIRP, amicale d'Auschwitz, Syndicat des avocats de France, UD CGT DE l'Isère, association médicale franco-palestinienne, FFMJC...

M. le premier président de la Cour d'appel de Paris, Serge Kribowski (fondateur du MRAP), Annie Beyton (conseillère régionale), Michel Hannoun (conseiller général de l'Isère), Michèle Couetoux (maire de Pont-de-Claix), M. Migaud (député), MM. Giard et Sahiri (conseillers de Grenoble) M. Contreras (ad-joint au maire de Fontaine).

LE BUREAU NATIONAL DU MRAP

Amar Jean-Luc (Marseille), **Aounit** Mouloud (Aubervilliers), **Bary** Bertrand (Paris), **Benabdessadok** Chérifa (Paris), **Blum** Jean/Germaine (Mont-de-Marsan), **Callès** Alain (Orsay), **Chevassus** Jacques (Limoges), **Collard** Gilbert (Marseille), **Danquigny** Pierre-Marie (Villeneuve-les-Avignon), **Devers** Thierry (Maintenon), **Ganem** Michèle (Gières) **Grunfeld** Jacqueline (Sceaux), **Haddad** Norbert/Cécile (Alençon), **Heller** Jean-Marc (Saint-Denis) **Jurquet** Jacques et Baya (Marseille), **Kirkyacharian** Jean-Jacques (Grenoble), **Krauz** Pierre (Massy), **Krief** Pierre (Paris), **Lacomblez** Anne (Paris), **Le Nancqz** Martial (Viry-Chatillon), **Lévy** Albert (Paris), **Maner** Mireille (Stains), **Mérieux** Roland (Paris), **Meyer** Stéphane (Paris), **Miranda** Alain (Agen), **Muzard** Paul (Grenoble), **Nicol** Gérard (Orvault), **Pac** Robert (Paris), **Palant** Charles (Paris), **Treiber** Jean-Yves (Asnières).

Commission : laïcité, identité, citoyenneté

... Comment définir la laïcité, sans trop d'ethno-centrisme, compte tenu de l'héritage culturel dans lequel cette idée a été transmise ? Quelle est la position du MRAP dans le cadre d'une politique européenne en ce qui concerne l'école, l'accord intervenu... dit non européen.

Depuis 1980 (loi Bonnet) où en sommes-nous ? Pouvons-nous faire le bilan de cette décennie en matière d'égalité de droits pour les étrangers, les immigrés, dans la communauté européenne ? les militants ou les camarades aimeraient disposer de textes pour leurs discussions et réflexions.

Ce qui est fondamentalement reconnu : nécessité de débats et de documents sur ces idées qui paraissent fondamentales pour l'entrée en Europe de 1992.

Un rappel final : la citoyenneté appartient au « droit du sol » et non pas au « droit du sang ». Elle est liée à la présence en un lieu et non pas à la seule origine.

Autrement dit, « droit du sol » et « droit du sang » devraient être reconnus tous deux. La recherche d'un consensus sur ces questions est indispensable à l'élaboration de ce qui pourrait être une orientation du Mrap en matière de citoyenneté, de politique d'immigration, d'anti racisme et d'amitié entre les peuples.

LE SECRETARIAT DU MRAP

Mouloud Aounit (secrétaire général) ; Jean-Luc Amar (trésorier).

Développement du MRAP : Paul Muzard (développement régional) ;

Alain Callès (relations extérieures et développement financier) ; Mireille Maner (éducation, formation et universités).

Communication : Chérifa Benabdessadok (*Différences*) ;

Gilbert Collard (relations avec les médias).

Action juridique et immigration :

Stéphane Meyer (secteur juridique) ;

Anne Lacomblez (défense des minorités en France et en Europe) ;

Jean-Marc Heller (action juridique).

Action internationale : Roland Mérieux (relations internationales) ; Michèle Ganem (Europe).

Différences

89, rue Oberkampf
75543 Paris cedex 11
Tél. : 48.06.88.00
N° mensuel (10 par an) : 10 F
N° spécial (4 par an) : 40 F
Abonnements :
1 an : 200 F
6 mois : 120 F
Etudiants et chômeurs :
1 an : 150 F
6 mois : 80 F
(joindre pièce justificative)
Etranger : 1 an : 300 F
Soutien : 500 F
Abonnement d'honneur : 1 000 F
Directeur de publication : Albert Lévy

Rédaction en chef : René François
Chérifa Benabdessadok
Administration/gestion : Marie-Odile Leuenberger
Publicité : au journal
Photocomposition : PCP - 17, place de villiers
93100 Montreuil
Tél. : 42.87.31.00
Impression Montligeon
Tél. : 33.83.80.22
Commission paritaire n° 63634
ISSN 0247-9095
Dépôt légal 1989-4

ECHEC A L'EXPULSION !

Le MRAP est satisfait de la décision du Tribunal Correctionnel de Créteil en date du 24 juillet 1989 qui relaxe Miloud Madani, ressortissant algérien, né en France en 1956 et ne l'ayant jamais quittée depuis.

Il était poursuivi pour s'être opposé à l'exécution d'un arrêté d'expulsion pris à son encontre le 25 août 1988 par le ministère de l'Intérieur (malgré l'avis défavorable de la Commission d'Expulsion) faisant suite à une condamnation pour des délits commis entre 1979 et 1982.

Le MRAP avait vivement dénoncé cette double sanction (peine d'emprisonnement suivie d'une expulsion) au cours de sa conférence de presse du 20 juillet 1989. Il était intervenu dans ce sens auprès du ministère de l'Intérieur.

Cette décision du Tribunal correctionnel confirme l'arrêt de la Cour de Cassation du 7 février 1989 relatif à la non-rétroactivité de la loi Pasqua.

Le MRAP souhaite vivement que le ministère de l'Intérieur tire toutes les conséquences de cette décision pour mettre un terme à ces situations injustes. (25 juillet 1989)

PARTIE CIVILE

Suite à l'assassinat de Aïssa Bedaine, dans la nuit du 13 au 14 juillet 1989 à Saint-Laurent-des-Arbres, et après enquête des comités locaux du MRAP d'Alès et de Bagnols-sur-Cèze, il y a une grande suspicion de crime raciste. Grande suspicion également dans une autre affaire où Mabrouk Merabet, jeune Algérien de 27 ans, abattu le 10 décembre 1988 à Arandon (Isère) par un cafetier à la suite d'une altercation. L'auteur de ce crime a été relâché 15 jours après les faits.

Scandalisée et déroutée, la famille fait appel à notre Mouvement. A toutes fins de vigilance, le MRAP se constitue partie civile et confie ces deux dossiers à M^e Gilbert Collard aux fins de représenter le Mouvement dans ces douloureuses affaires. (26 juillet 1989).

LOI JOXE

Le MRAP déplore la décision du Conseil constitutionnel qui rejette la voie de recours judiciaire contre les arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière inscrite dans le projet de loi Joxe relative aux conditions d'entrée et de séjour en France des ressortissants étrangers.

Si la loi Pasqua du 09/09/86 devait à ce point continuer à être appliquée, les décisions administratives arbitraires que le MRAP a dénoncées pourront être pri-

ses sans qu'aucun recours garantissant un véritable examen personnel et familial de l'étranger soit possible.

Le MRAP demande qu'en tout état de cause la situation réelle de l'étranger puisse faire l'objet d'une décision prise en droit et en opportunité.

Le MRAP demande également que tous recours examinés contre un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière aient un caractère obligatoirement suspensif. (31 juillet 1989)

MAIRIE DE PARIS ET BUREAU D'AIDE SOCIALE CONDAMNES

La Ville de Paris avait décidé d'exclure certaines familles étrangères du bénéfice de l'allocation de congé parental d'éducation qu'elle accorde aux familles nombreuses.

Le MRAP, choqué par ces dispositions aux motifs xénophobes, avait saisi le Tribunal administratif de Paris qui, par un jugement du 19 mars 1986, les avait annulées.

Le Conseil d'Etat, sur appel de la Ville de Paris et du bureau d'aide sociale, a confirmé sans son arrêt du 30 juin 1989 l'annulation de ces dispositions.

Le MRAP s'en félicite vivement. (28 juillet 1989)

ON NE JOUE PAS AVEC L'APARTHEID

Le MRAP est profondément choqué par l'acceptation de certains rygbymen français de participer à une tournée en Afrique du Sud. Ce pays, le seul au monde dont la constitution érige la ségrégation raciale en principe a été mis au ban des Nations Unies pour crime contre l'humanité.

Le sport, qui devrait favoriser l'épanouissement de l'amitié entre les peuples, ne peut pas cautionner un régime raciste par la présence en Afrique du Sud de sportifs français de renommée internationale.

Le MRAP demande aux autorités et au secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports d'intervenir fermement comme par le passé afin qu'il n'y ait aucun joueur français au pays de l'Apartheid.

Le MRAP réclame avec insistance, conformément aux recommandations de l'ONU, le boycott du régime criminel d'Afrique du Sud.

« On ne joue pas avec l'Apartheid. » (3 août 1989)

LE PEN SANS MASQUE

En mettant en cause la « maçonnerie » et la prétendue « internationale juive » M. Le Pen reprend ouvertement les thèmes meurtriers du national-socialisme. C'est sans doute son apport à l'alliance qu'il vient de contracter au Parlement européen avec l'extrême-droite allemande, dirigée par un ancien Waffen SS.

Continuera-t-on, dans ces conditions, de présenter le chef du Front national comme un homme politique parmi les autres, de l'entourer de micros et de caméras ? Le laissera-t-on répéter sans réagir qu'il n'a jamais été condamné pour racisme ? Prendra-t-on enfin des mesures appropriées pour réfuter ses mensonges qui mystifient une trop large partie de l'opinion ? Le MRAP - Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples - agit sans relâche contre la banalisation de l'extrême droite et de sa propagande dangereuse. Dans l'immédiat, il espère fermement qu'en vertu de la circulaire récente du Garde des Sceaux aux Parquets, des poursuites judiciaires répondront à cette nouvelle provocation de M. Le Pen. (11 août 89)

NE PAS ALLER EN AFRIQUE DU SUD

Le MRAP a adressé aux joueurs et dirigeant de la Fédération fran-

JOSEPH GREITZ N'EST PLUS

Combattant de la première heure contre le racisme et pour la justice, Joseph Creitz, qui fut l'un des fondateurs du MRAP et longtemps membre de sa direction, est mort le 5 août, à l'âge de 87 ans.

Sous l'occupation, arrêté par la police de Vichy, il avait connu les rigueur du camp de Gurs et l'internement à Drancy, où il échappa de peu à la déportation.

Hospitalisé depuis sept ans à l'Institution nationale des Invalides, Joseph Creitz continuera jusqu'à la dernière période à suivre avec attention l'action du MRAP à laquelle il apporta tant de dévouement, de lucidité et de cœur. Nous conserverons le souvenir de ce militant fraternel, aimé de tous.

A ses obsèques, une allocution a été prononcée par Albert Lévy.

çaise de rugby qui envisagent de se rendre en Afrique du Sud pour les cent ans du SARB une lettre, où il s'emploie à les « convaincre d'y renoncer ».

Il insiste, entre autres arguments, sur le fait que le rugby sud-africain viole « les normes les plus élémentaires du sport », et qu'il en est de même dans les autres disciplines sportives. C'est pourquoi le Comité international olympique, qui se situe en dehors de toutes considérations politiques, a exclu depuis longtemps l'Afrique du Sud des JO...

Il souligne enfin que la venue de joueurs français - alors que beaucoup d'autres se récusent - serait utilisée par les dirigeants politiques sud-africains pour renforcer le système d'apartheid. Il demande en conséquence aux joueurs français de « défendre le sport, ses règles, son honneur ». (11 août 1989)

**Pompes funèbres
Marbrerie**

**CAHEN
& Cie**

43.20.74.52

MINITEL par le 11

**LES PIEDS SENSIBLES
c'est l'affaire de
SULLY**

**Confort, élégance, qualité,
des chaussures faites pour marcher**

85 rue de Sèvres
5 rue du Louvre
53 bd de Strasbourg
81 rue St-Lazare

Du 34 au 43 féminin,
du 38 au 48 masculin, six largeurs

CATALOGUE GRATUIT :
SULLY, 85 rue de Sèvres, Paris 6^e
5 % sur présentation de cette annonce



MOUVEMENT